

# PARCS CANADA MISE À NIVEAU DES BÂTIMENTS DE SERVICES LAC ÉDOUARD, DÉPANNEUR ET LOCATION D'EMBARCATIONS

702, 5e RUE DE LA POINTE, SHAWINIGAN QC, G9N 1E9



**SMi** LES CONSULTANTS S.M. INC.

## DOSSIER GROUPE SMi: F1731906 MAI 2018

### SECTION 01 73 03 - GÉNÉRALITÉS

- TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS CONFORMÉMENT AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, CHAPITRE 11 - BÂTIMENT ET LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA, ÉDITION 2010.
- NE SE SERVIR POUR LA CONSTRUCTION QUE DES PLANS MARQUÉS "ÉMS POUR CONSTRUCTION".
- SE RÉFÉRER UNIQUEMENT AUX DIMENSIONS INDIQUÉES AUX PLANS. NE PAS MESURER LES PLANS À L'ÉCHELLE. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES.
- LA PRÉSENTE SÉRIE DE PLANS DOIT ÊTRE UTILISÉE DE PAIR AVEC LES PLANS D'ARCHITECTURE, DE MÉCANIQUE DU BÂTIMENT ET D'ÉLECTRICITÉ. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ D'ASSURER LA COORDINATION DES TRAVAUX DE CHACUNE DES DISCIPLINES.
- L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LA CONSTRUCTION, VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, ÉTABLIR LA COORDINATION ENTRE LES DIVERS SOUS-TRAITANT ET AVISER L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE DE TOUTE OMISSION OU ANOMALIE.
- L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE DÉMOLITION ET D'OUVRÉS TEMPORAIRES CONNEXES DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS CONFORMÉMENT AUX NORMES EN VIGUEUR, NOTAMMENT LE CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION S-2.1, 4 ET LA NORME CSA S350-M190 (R2003) AINSI QUE LES RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ EN VIGUEUR CHEZ LE PROPRIÉTAIRE, CECI JUSQU'À L'INSTALLATION COMPLÈTE DE LA NOUVELLE CHARPENTE.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA, À SES FRAIS, DÉPLACER TOUT OBSTACLE NUISANT À LA RÉALISATION DE SES TRAVAUX ET REMETTRE LES LIEUX AINSI QUE LES ÉQUIPEMENTS DANS LEURS ÉTATS ORIGNAUX, ET CE, À LA SATISFACTION DU CLIENT.
- L'ENTREPRENEUR A L'OBLIGATION D'EFFECTUER, AVANT LE DÉPÔT DE SA SOUMISSION, UNE VISITE DES LIEUX AFIN DE CONSTATER LES CONDITIONS EN PLACE (VOISINAGE, ACCÈS CHANTIER, ÉLÉMENTS EN PLACE, ETC) ET D'EN TENIR COMPTE DANS LE PRIX SOUMIS POUR LES TRAVAUX. TOUTE RÉCLAMATION DE CETTE NATURE SERA REFUSÉE.
- LES NIVEAUX INDIQUÉS AUX PLANS SONT ARBITRAIRES. LE NIVEAU ARBITRAIRE +100.00 CORRESPOND AU DESSUS DE LA DALLE SUR SOL INTÉRIEURE.

### SECTION 03 10 00 - COFFRAGES ET BÉTONNAGE

- AJOUT D'EAU DANS LE BÉTON SUR LE CHANTIER : RESPECTER LES CLAUSES DE L'ARTICLE 5.2.4.3.2 DE LA NORME CSA A23.1-09/A23.2-09.
- NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS : TOUTS LES RÉSIDUS DOIVENT ÊTRE RÉCUPÉRÉS DANS UN RÉCIPANT ÉTANCHE (EXEMPLE: PISCINE)
- L'ENTREPRENEUR DOIT RÉCUPÉRER ET DOIT DISPOSER HORS DU PARC DE LA MAURICIE TOUT LE BÉTON EXCÉDENTAIRE OU TOUTS LES RÉSIDUS DE BÉTON PROVENANT DU NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS SERVANT À LA COULÉE. POUR LE NETTOYAGE, AUCUNE EAU N'EST FOURNIE SUR LE SITE.

### SECTION 03 20 00 - ARMATURES POUR BÉTON

- ACIER D'ARMATURE, ÉTRIERS ET LIURES CONFORMES À LA NORME CSA G30.18-A192 (R2002), NUANCE 400 MPa.
- RECOUVREMENT DE L'ARMATURE SELON LE TABLEAU 17 DE LA NORME CSA A23.1-09/A23.2-09 :
  - BÉTON COULÉ CONTRE LE SOL : 75 mm

### SECTION 03 30 00 - BÉTON COULÉ EN PLACE

- L'ENSEMBLE DES MATÉRIEAUX, PROCÉDURES ET TOLÉRANCES DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES CSA A23.1-09/A23.2-09 ET A23.3-04.
- GÉNÉRALITÉS :
  - CIMENT PORTLAND : CIMENT PORTLAND DE TYPE GU ET/OU GUB-SF, SELON LE TYPE DE BÉTON DEMANDÉ CONFORME À LA NORME CSA A3000-13. UTILISER UNE SEULE MARQUE RECONNUE DE CIMENT, PAR TYPE DE BÉTON POUR L'ENSEMBLE DU CONTRAT.
  - AGENT ENTRAÎNEUR D'AIR : SELON ASTM C206-08

- LES MÉLANGES À BÉTON NE DOIT PAS CONTENIR DE PYRRHOTITE. LA QUALITÉ DU BÉTON FOURNI EST À LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.
- MÛRISSEMENT :
  - TOUTES LES SURFACES DE BÉTON DOIVENT RECEVOIR UNE CURE TEL QUE :
    - PRODUITS DE CURE (MEMBRANE CHIMIQUE);
    - MAPPE D'EAU OU ARROSAGE D'EAU CONTINU ;
    - APPLICATION D'EAU ET RECOUVREMENT DE FEUILLES DE POLYÉTHYLENE (CHEVAUCHÉES ET ÉTENDUES À PLAT SUR LE PANCHER);
    - APPLICATION D'EAU ET RECOUVREMENT D'UNE TOILE ABSORBANTE ;
    - COFFRAGES EN CONTACT AVEC LA SURFACE DU BÉTON ;
    - FAUTRES MOYENS DE RÉTENTION DE L'HUMIDITÉ APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR.

- POUR LE TYPE DE CURE ET LA DURÉE, VOIR « TABLEAU DES CARACTÉRISTIQUES DU BÉTON » SUR CETTE FEUILLE.
  - LES SURFACES DES SEMELLES ET DES MURS PEUVENT RECEVOIR UNE CURE À L'AIDE D'UNE MEMBRANE CHIMIQUE. CETTE MEMBRANE DOIT FAIRE PARTI DE LA LISTE DES MATÉRIEAUX RELATIFS AU BÉTON ÉPROUVÉS PAR LE LABORATOIRE DES CHAUSSÉES DISPONIBLE À L'ADRESSE [HTTP://WWW.MTO.GOUV.QC.CA/CENTREDEDOCUMENTATION/DOCUMENTS/PARTENAIRES-PRIVES/CONCEPTION-CONSTRUCTION-ENTRETIEN/CHAUSSEES/LES-LES-MATERIAUX-BETON-ÉPROUVES-LAB-CHAUSSEES.PDF](http://www.mto.gouv.qc.ca/centredeDocumentation/Documents/Partenaires-Privés/CONCEPTION-CONSTRUCTION-ENTRETIEN/CHAUSSEES/LES-LES-MATERIAUX-BETON-ÉPROUVES-LAB-CHAUSSEES.PDF)
  - LE MÛRISSEMENT DOIT DÉBUTER LE PLUS TÔT POSSIBLE APRÈS QUE LE BÉTON AIT DURCI SUFFISAMMENT, SOIT EN GÉNÉRAL 4 HEURES APRÈS LA FIN DES OPÉRATIONS DE BÉTONNAGE.
  - IL EST DEFENDU D'UTILISER UNE MEMBRANE CHIMIQUE SUR LES SURFACES DE BÉTON DES DALLES STRUCTURALES.
  - LE BÉTON DOIT ÊTRE MAINTENU À UNE TEMPÉRATURE MINIMALE DE 10 °C PENDANT LA PÉRIODE DE MÛRISSEMENT. CES PÉRIODES DE PROTECTION DU BÉTON DOIVENT ÊTRE PROLONGÉES TANT QUE LE BÉTON N'A PAS ATTEINT 40% (CURE TYPE 1) ET 70 % (CURE TYPE 2) DE LA RÉSISTANCE À LA COMPRESSION EXIGÉE À 28 JOURS. LA RÉSISTANCE À LA COMPRESSION DU BÉTON DOIT ÊTRE VÉRIFIÉE PAR DES ESSAIS SUR CYLINDRES TÉMONS MÛRIS DANS LES MÊMES CONDITIONS QUE LE BÉTON DE L'OUVRAGE.
  - LORSQUE LA TEMPÉRATURE DE L'AIR EST ÉGALE OU INFÉRIEURE À 5°C, OU OÙ IL EXISTE UNE PROBABILITÉ DE CHÛTE DE LA TEMPÉRATURE EN DESSOUS DE 5°C DANS LES 24 HEURES SUIVANT LA MISE EN PLACE, TOUTS LES MATÉRIEAUX ET ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES POUR LA PROTECTION ET LE MÛRISSEMENT PAR TEMPS FROID DOIVENT ÊTRE À PORTÉE DE MAIN ET PRÊT À L'EMPLOI AVANT LA COULÉE DE BÉTON. CETTE PROTECTION DOIT ÊTRE MISE EN PLACE LE PLUS TÔT POSSIBLE APRÈS QUE LE BÉTON EST DURCI SUFFISAMMENT.
  - LE BÉTON NE DOIT PAS ÊTRE MIS EN CONTACT AVEC L'AIR EXTÉRIEUR SI LA DIFFÉRENCE ENTRE LA TEMPÉRATURE DU BÉTON ET CELLE DE L'AIR EXTÉRIEUR EST SUPÉRIEURE À 20°C.

- LA PROTECTION EST ASSURÉE AUX MOYENS D'ARRIS CHAUFFÉS, DE REVÊTEMENTS, D'ISOLATION OU UNE COMBINAISON DE CES MÉTHODES.
  - L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ÉLIMINER LES CAUSES DE DÉTERIORATION DU BÉTON DÉCOULANT DE CHOCQS OU DE VIBRATIONS TEL QUE LA DÉMOLITION D'ÉLÉMENTS CONTINUS EN BÉTON, LE BATTAGE OU VIBRO-PONÇAGE DE PIEUX, LA COMPACTION DES MATÉRIEAUX ET LA CIRCULATION SUR LES SURFACES RÉCEMMENT BÉTONNÉES TANT QUE LE BÉTON N'AURA PAS ATTEINT AU MOINS 70% DE LA RÉSISTANCE À LA COMPRESSION EXIGÉE À 28 JOURS.

### SECTION 03 35 00 - FINITION DES DALLES DE BÉTON

- SAUF INDICATION CONTRAIRE, LA SURFACE SUPÉRIEURE DES DALLES SUR SOL SERA FINIE À LA TRUELLE D'ACIER MÉCANIQUE, LES TOLÉRANCES SUR LA FINITION DOIT ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC CSA A23.1-09.
- FINITION DES TROTTOIRS : FIN BRASSE UNIFORME DANS LA DIRECTION NORMALE À L'AXE DU TROTTOIR.
- SECTION 06 10 00 - CHARPENTE EN BOIS
  - SPECIFICATIONS : SELON CSA 086-09.
  - GÉNÉRALITÉS :
    - BOIS DE SCIAGE : SELON CSA 0141-05, ESSENCE S-P-F, CLASSE NO 1/NO 2 (SAUF INDICATIONS CONTRAIRES).
    - CONTREPLAQUÉ EN SAPIN DOUGLAS : SELON CSA 0121-08.
    - CONTREPLAQUÉ EN SAPIN CANADIEN : SELON CSA 0151-09.
    - BOULONS : SELON ASTM A307-07B
    - CLOUS : SELON CSA B11-1-1974.
    - VIS : SELON ASME B18.8.1-1981
  - TOUT LE BOIS UTILISÉ DOIT AVOIR ÊTÉ SÉCHÉ ET NE DOIT CONTENIR PLUS DE 19 % D'HUMIDITÉ LORS DE LA MISE EN PLACE.
  - DIAPHRAGME DE TOIT : CONTREPLAQUÉ = 159 MM (S.I.C)

### SECTION 31 23 33 - EXCAVATION, CREUSAGE DE TRANCHÉES ET REMBLAYAGE

- L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT VÉRIFIER, AVANT LE DÉBUT DE LEURS TRAVAUX, LA PRÉSENCE DE TOUTS SERVICES SOUTERRAINS. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE LES PROTÉGER, LES DEVIERS ET LES RELOCALISER, AVEC L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE.
- LA TERRE VÉGÉTALE EN PLACE DEVRA ÊTRE ENLEVÉE, MISE EN PILE ET REMISE EN PLACE SUITE AUX TRAVAUX. TOUTS LES TALUS DÉMÔDÉS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE MATÉLAS ANTI-ÉROSION EN FIBRE DE NOIX DE COCO, TEL QUE LES SPÉCIFICATIONS CDESSOUS. LES MATÉLAS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE TERRE VÉGÉTALE (1410 MM) SUR LES 3 PREMIERS MÈTRES DES TALUS.
- SECTION 31 61 14 - FONDATION SUR PIEUX VISSÉS
  - SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE : PIEUX À HÉLICE D'ACIER AVEC UNE OU PLUSIEURS HÉLICE D'ACIER EN FORME HÉLICOÏDALES ATTACHÉE À UNE TIGE CENTRALE EN ACIER, FIXÉE À LA STRUCTURE À L'AIDE D'UNE PLAQUE D'ACIER.
  - EXIGENCES DE CONCEPTION : SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE À ÊTRE CONÇU PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET GÉOTECHNIQUE EXPÉRIMENTÉ DANS LA CONCEPTION DE CE TRAVAIL ET LICENCIÉ À L'ENDROIT OU LE PROJET EST SITUÉ.
  - À PARTIR DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE FOURNIE, L'INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ EN + SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE + DEVRA ASSURER LA CONCEPTION DES PIEUX (DIAMÈTRE DE LA TIGE CENTRALE, HÉLICE, PROFONDEUR D'ENFONCÈMENT, ETC.) EN FONCTION DE LA CAPACITÉ VISÉE (EN KN PAR PIEU), LES DIAMÈTRES INDIQUÉS AUX PLANS SONT DES DIAMÈTRES MINIMUMS ET PEUVENT ÊTRE AUGMENTÉS AU BESOIN. SI LES INFORMATIONS FOURNIS SONT INSUFFISANTES POUR LE FABRICANT, PRÉVOIR DES ESSAIS SUR LE SITE AFIN DE DÉTERMINER LES SPÉCIFICATIONS DES PIEUX À UTILISER (NOMBRE ET DIAMÈTRE DES AILETTES, LONGUEUR DU PIEU ETC.), LES FRAIS DE CES ESSAIS DOIVENT ÊTRE INCLUS AU PRIX DE LA SOUMISSION.
  - DESSEINS D'ATELIER : SOUMETTRE LES DESSEINS D'ATELIER ILLUSTRANT LES PROFILS ET LES COMPOSANTS DES PRODUITS, Y COMPRIS LES HÉLICES ET LES ACCESSOIRES.
  - SYSTÈME DE PIEUX VISSÉS : UTILISER DES COMPOSANTS CONÇUS PAR LE MANUFACTURIER EQUIVALENT APPROUVÉ (-) : TECHNO PIEUX.
  - FABRIQUER LES COMPOSANTS À PARTIR DE MATÉRIEAUX (ACIER) RESPECTANT LES NORMES ASTM A500/A500M-13 GRADE C ET/OU CSA G40.20-04/G40.21-04.
- EXÉCUTER L'INSTALLATION PAR UN INSTALLATEUR CERTIFIÉ.
- NE PAS ENDOMMAGER LES STRUCTURES AVISINANTES.

### SECTION 31 61 14 - FONDATION SUR PIEUX VISSÉS

- DESSEINS D'ATELIER : TOUTS LES DESSEINS D'ATELIER DES POUTRELLES ET DES FERMES DE BOIS DE MÊME QUE LES PLANS DE POSE DOIVENT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR UN INGÉNIEUR ET SOUMIS POUR EXAMEN AVANT LA FABRICATION.
- LA DISPOSITION DES FERMES DOIT ÊTRE COORDONNÉE AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS POUR ÉVITER LES CONFLITS.
- TOUTS LES ÉTRIERS MÉTALLIQUES ET ANCRAGES DOIVENT ÊTRE GALVANISÉS. LE COULAGE DE CEUX-CI DOIT ÊTRE CONFORME AUX RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.
- LE CALCUL ET LE DIMENSIONNEMENT DES FERMES ET SOLIVES DE BOIS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À LA NORME CSA 089-09 ET SUR LA PARTIE 4 DU CNB 2010.
- FLÈCHES : FLÈCHES ADMISSIBLES POUR LE TOIT, VOIR PLANS.

### SECTION 31 61 14 - FONDATION SUR PIEUX VISSÉS

- L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LA MAIN-D'ŒUVRE, L'OUTILLAGE, LA MACHINERIE ET LES MATÉRIEAUX NÉCESSAIRES POUR EXÉCUTER TOUTS LES TRAVAUX DE DÉBOISEMENT ET D'ESSOUCHEMENT NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- LES TRAVAUX COMPRENNENT :
  - L'ÉTABLISSEMENT DU TRACÉ DES LIGNES ET DES POINTS DE REPÈRE;
  - LE DÉBOISEMENT, L'ESSARTAGE ET L'ESSOUCHÈMENT;
  - LA CONSERVATION DE CERTAINS ARBRES;
  - LA MISE À L'ÉCART DU BOIS ET DES DÉBRIS;
  - LE NETTOYAGE DU CHANTIER.
- L'ENTREPRENEUR DOIT ÉTABLIR LA LOCALISATION ET LE TRACÉ EXACT DU DÉBOISEMENT AVEC UN REPRÉSENTANT DE PARCS CANADA ET OBTENIR L'AUTORISATION EXPRESSE DE L'INGÉNIEUR ET DE PARCS CANADA AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX DE DÉBOISEMENT.
- LE DÉBOISEMENT PAR PELLE DÉCHÔUTEUSE EST INTERDIT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT DÉBARRASSER COMPLÈTEMENT LE SITE DU PROJET DE TOUTES LES BRANCHES, SOUCHES ET RACINES, DE TOUT LE BOIS MORT ET DES AUTRES DÉBRIS QUI PROVIENNENT SOIT DU DÉBOISEMENT, DE L'ESSOUCHÈMENT ET DE L'ESSARTÈMENT OÙ IL AURA EXÉCUTÉS. LA DISPOSITION DES REBUTS DEVRA SE FAIRE SELON LES EXIGENCES DU RÈGLEMENT SUR LES DÉCHETS SOLIDES (R.R.Q. 1988, CHAPITRE O-2, R.14).
- TOUT DÉBRIS DE DÉBOISEMENT, ESSARTÈMENT ET ESSOUCHÈMENT QUI ATTENDRA ACCIDENTELLEMENT LE COURS D'EAU, LE MILIEU HUMIDE ET LA RIVE DE CEUX-CI DEVRONT ÊTRE RÉCUPÉRÉS MANUELLEMENT ET SANS DÉLAIS PAR L'ENTREPRENEUR.
- PARCS CANADA NE RÉCUPÈRE PAS LE BOIS. L'ENTREPRENEUR DOIT EN DISPOSER HORS DU SITE À SES FRAIS.
- LA PRÉSERVATION DU SOL ARABLE PENDANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SE FERA DE LA FAÇON SUIVANTE :
- LA COUCHE ARABLE SERA SÉPARÉE DU SOL INERTE ET SERA ENTREPOSÉE SUR LE SITE DES TRAVAUX.

### SECTION 31 61 14 - FONDATION SUR PIEUX VISSÉS

- SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE : PIEUX À HÉLICE D'ACIER AVEC UNE OU PLUSIEURS HÉLICE D'ACIER EN FORME HÉLICOÏDALES ATTACHÉE À UNE TIGE CENTRALE EN ACIER, FIXÉE À LA STRUCTURE À L'AIDE D'UNE PLAQUE D'ACIER.
- EXIGENCES DE CONCEPTION : SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE À ÊTRE CONÇU PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET GÉOTECHNIQUE EXPÉRIMENTÉ DANS LA CONCEPTION DE CE TRAVAIL ET LICENCIÉ À L'ENDROIT OU LE PROJET EST SITUÉ.
- À PARTIR DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE FOURNIE, L'INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ EN + SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE + DEVRA ASSURER LA CONCEPTION DES PIEUX (DIAMÈTRE DE LA TIGE CENTRALE, HÉLICE, PROFONDEUR D'ENFONCÈMENT, ETC.) EN FONCTION DE LA CAPACITÉ VISÉE (EN KN PAR PIEU), LES DIAMÈTRES INDIQUÉS AUX PLANS SONT DES DIAMÈTRES MINIMUMS ET PEUVENT ÊTRE AUGMENTÉS AU BESOIN. SI LES INFORMATIONS FOURNIS SONT INSUFFISANTES POUR LE FABRICANT, PRÉVOIR DES ESSAIS SUR LE SITE AFIN DE DÉTERMINER LES SPÉCIFICATIONS DES PIEUX À UTILISER (NOMBRE ET DIAMÈTRE DES AILETTES, LONGUEUR DU PIEU ETC.), LES FRAIS DE CES ESSAIS DOIVENT ÊTRE INCLUS AU PRIX DE LA SOUMISSION.
- DESSEINS D'ATELIER : SOUMETTRE LES DESSEINS D'ATELIER ILLUSTRANT LES PROFILS ET LES COMPOSANTS DES PRODUITS, Y COMPRIS LES HÉLICES ET LES ACCESSOIRES.
- SYSTÈME DE PIEUX VISSÉS : UTILISER DES COMPOSANTS CONÇUS PAR LE MANUFACTURIER EQUIVALENT APPROUVÉ (-) : TECHNO PIEUX.
- FABRIQUER LES COMPOSANTS À PARTIR DE MATÉRIEAUX (ACIER) RESPECTANT LES NORMES ASTM A500/A500M-13 GRADE C ET/OU CSA G40.20-04/G40.21-04.

### SECTION 50 00 00 - CHARGES DE CALCUL

- CHARGES DE GRAVITÉS : VOIR PLANS.
- CATÉGORIE DE RISQUE DU BÂTIMENT : NORMAL
- CHARGES DE NEIGE :
  - COEFFICIENT DE RISQUE (ELL) DE LA CHARGE DUE À LA NEIGE : Is = 1,00
  - CHARGE DE NEIGE AU SOL : Ss = 2,8 kPa
  - CHARGE DUE À LA PLUIE : Sr = 0,4 kPa
- SURCHARGES DUES AUX VENTS :
  - COEFFICIENT DE RISQUE (ELL) DE LA CHARGE DUE AU VENT : Iw = 1,0
  - PRESSIION DYNAMIQUE : q160 = 0,35 kPa
  - PRESSIION DE SOULÈVEMENT : VOIR INDICATIONS AUX PLANS.

### SECTION 50 00 00 - CHARGES DE CALCUL

- CHARGES DE GRAVITÉS : VOIR PLANS.
- CATÉGORIE DE RISQUE DU BÂTIMENT : NORMAL
- CHARGES DE NEIGE :
  - COEFFICIENT DE RISQUE (ELL) DE LA CHARGE DUE À LA NEIGE : Is = 1,00
  - CHARGE DE NEIGE AU SOL : Ss = 2,8 kPa
  - CHARGE DUE À LA PLUIE : Sr = 0,4 kPa
- SURCHARGES DUES AUX VENTS :
  - COEFFICIENT DE RISQUE (ELL) DE LA CHARGE DUE AU VENT : Iw = 1,0
  - PRESSIION DYNAMIQUE : q160 = 0,35 kPa
  - PRESSIION DE SOULÈVEMENT : VOIR INDICATIONS AUX PLANS.

### MESURE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

- L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT VÉRIFIER, AVANT LE DÉBUT DE LEURS TRAVAUX, LA PRÉSENCE DE TOUTS SERVICES SOUTERRAINS. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE LES PROTÉGER, LES DEVIERS ET LES RELOCALISER, AVEC L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE.
- LA TERRE VÉGÉTALE EN PLACE DEVRA ÊTRE ENLEVÉE, MISE EN PILE ET REMISE EN PLACE SUITE AUX TRAVAUX. TOUTS LES TALUS DÉMÔDÉS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE MATÉLAS ANTI-ÉROSION EN FIBRE DE NOIX DE COCO, TEL QUE LES SPÉCIFICATIONS CDESSOUS. LES MATÉLAS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE TERRE VÉGÉTALE (1410 MM) SUR LES 3 PREMIERS MÈTRES DES TALUS.
- SECTION 31 61 14 - FONDATION SUR PIEUX VISSÉS
  - SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE : PIEUX À HÉLICE D'ACIER AVEC UNE OU PLUSIEURS HÉLICE D'ACIER EN FORME HÉLICOÏDALES ATTACHÉE À UNE TIGE CENTRALE EN ACIER, FIXÉE À LA STRUCTURE À L'AIDE D'UNE PLAQUE D'ACIER.
  - EXIGENCES DE CONCEPTION : SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE À ÊTRE CONÇU PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET GÉOTECHNIQUE EXPÉRIMENTÉ DANS LA CONCEPTION DE CE TRAVAIL ET LICENCIÉ À L'ENDROIT OU LE PROJET EST SITUÉ.
  - À PARTIR DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE FOURNIE, L'INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ EN + SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE + DEVRA ASSURER LA CONCEPTION DES PIEUX (DIAMÈTRE DE LA TIGE CENTRALE, HÉLICE, PROFONDEUR D'ENFONCÈMENT, ETC.) EN FONCTION DE LA CAPACITÉ VISÉE (EN KN PAR PIEU), LES DIAMÈTRES INDIQUÉS AUX PLANS SONT DES DIAMÈTRES MINIMUMS ET PEUVENT ÊTRE AUGMENTÉS AU BESOIN. SI LES INFORMATIONS FOURNIS SONT INSUFFISANTES POUR LE FABRICANT, PRÉVOIR DES ESSAIS SUR LE SITE AFIN DE DÉTERMINER LES SPÉCIFICATIONS DES PIEUX À UTILISER (NOMBRE ET DIAMÈTRE DES AILETTES, LONGUEUR DU PIEU ETC.), LES FRAIS DE CES ESSAIS DOIVENT ÊTRE INCLUS AU PRIX DE LA SOUMISSION.
  - DESSEINS D'ATELIER : SOUMETTRE LES DESSEINS D'ATELIER ILLUSTRANT LES PROFILS ET LES COMPOSANTS DES PRODUITS, Y COMPRIS LES HÉLICES ET LES ACCESSOIRES.
  - SYSTÈME DE PIEUX VISSÉS : UTILISER DES COMPOSANTS CONÇUS PAR LE MANUFACTURIER EQUIVALENT APPROUVÉ (-) : TECHNO PIEUX.
  - FABRIQUER LES COMPOSANTS À PARTIR DE MATÉRIEAUX (ACIER) RESPECTANT LES NORMES ASTM A500/A500M-13 GRADE C ET/OU CSA G40.20-04/G40.21-04.
- EXÉCUTER L'INSTALLATION PAR UN INSTALLATEUR CERTIFIÉ.
- NE PAS ENDOMMAGER LES STRUCTURES AVISINANTES.

### MESURE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

- L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT VÉRIFIER, AVANT LE DÉBUT DE LEURS TRAVAUX, LA PRÉSENCE DE TOUTS SERVICES SOUTERRAINS. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE LES PROTÉGER, LES DEVIERS ET LES RELOCALISER, AVEC L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE.
- LA TERRE VÉGÉTALE EN PLACE DEVRA ÊTRE ENLEVÉE, MISE EN PILE ET REMISE EN PLACE SUITE AUX TRAVAUX. TOUTS LES TALUS DÉMÔDÉS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE MATÉLAS ANTI-ÉROSION EN FIBRE DE NOIX DE COCO, TEL QUE LES SPÉCIFICATIONS CDESSOUS. LES MATÉLAS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE TERRE VÉGÉTALE (1410 MM) SUR LES 3 PREMIERS MÈTRES DES TALUS.
- SECTION 31 61 14 - FONDATION SUR PIEUX VISSÉS
  - SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE : PIEUX À HÉLICE D'ACIER AVEC UNE OU PLUSIEURS HÉLICE D'ACIER EN FORME HÉLICOÏDALES ATTACHÉE À UNE TIGE CENTRALE EN ACIER, FIXÉE À LA STRUCTURE À L'AIDE D'UNE PLAQUE D'ACIER.
  - EXIGENCES DE CONCEPTION : SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE À ÊTRE CONÇU PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET GÉOTECHNIQUE EXPÉRIMENTÉ DANS LA CONCEPTION DE CE TRAVAIL ET LICENCIÉ À L'ENDROIT OU LE PROJET EST SITUÉ.
  - À PARTIR DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE FOURNIE, L'INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ EN + SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE + DEVRA ASSURER LA CONCEPTION DES PIEUX (DIAMÈTRE DE LA TIGE CENTRALE, HÉLICE, PROFONDEUR D'ENFONCÈMENT, ETC.) EN FONCTION DE LA CAPACITÉ VISÉE (EN KN PAR PIEU), LES DIAMÈTRES INDIQUÉS AUX PLANS SONT DES DIAMÈTRES MINIMUMS ET PEUVENT ÊTRE AUGMENTÉS AU BESOIN. SI LES INFORMATIONS FOURNIS SONT INSUFFISANTES POUR LE FABRICANT, PRÉVOIR DES ESSAIS SUR LE SITE AFIN DE DÉTERMINER LES SPÉCIFICATIONS DES PIEUX À UTILISER (NOMBRE ET DIAMÈTRE DES AILETTES, LONGUEUR DU PIEU ETC.), LES FRAIS DE CES ESSAIS DOIVENT ÊTRE INCLUS AU PRIX DE LA SOUMISSION.
  - DESSEINS D'ATELIER : SOUMETTRE LES DESSEINS D'ATELIER ILLUSTRANT LES PROFILS ET LES COMPOSANTS DES PRODUITS, Y COMPRIS LES HÉLICES ET LES ACCESSOIRES.
  - SYSTÈME DE PIEUX VISSÉS : UTILISER DES COMPOSANTS CONÇUS PAR LE MANUFACTURIER EQUIVALENT APPROUVÉ (-) : TECHNO PIEUX.
  - FABRIQUER LES COMPOSANTS À PARTIR DE MATÉRIEAUX (ACIER) RESPECTANT LES NORMES ASTM A500/A500M-13 GRADE C ET/OU CSA G40.20-04/G40.21-04.
- EXÉCUTER L'INSTALLATION PAR UN INSTALLATEUR CERTIFIÉ.
- NE PAS ENDOMMAGER LES STRUCTURES AVISINANTES.

### MESURE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

- L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT VÉRIFIER, AVANT LE DÉBUT DE LEURS TRAVAUX, LA PRÉSENCE DE TOUTS SERVICES SOUTERRAINS. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE LES PROTÉGER, LES DEVIERS ET LES RELOCALISER, AVEC L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE.
- LA TERRE VÉGÉTALE EN PLACE DEVRA ÊTRE ENLEVÉE, MISE EN PILE ET REMISE EN PLACE SUITE AUX TRAVAUX. TOUTS LES TALUS DÉMÔDÉS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE MATÉLAS ANTI-ÉROSION EN FIBRE DE NOIX DE COCO, TEL QUE LES SPÉCIFICATIONS CDESSOUS. LES MATÉLAS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE TERRE VÉGÉTALE (1410 MM) SUR LES 3 PREMIERS MÈTRES DES TALUS.
- SECTION 31 61 14 - FONDATION SUR PIEUX VISSÉS
  - SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE : PIEUX À HÉLICE D'ACIER AVEC UNE OU PLUSIEURS HÉLICE D'ACIER EN FORME HÉLICOÏDALES ATTACHÉE À UNE TIGE CENTRALE EN ACIER, FIXÉE À LA STRUCTURE À L'AIDE D'UNE PLAQUE D'ACIER.
  - EXIGENCES DE CONCEPTION : SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE À ÊTRE CONÇU PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET GÉOTECHNIQUE EXPÉRIMENTÉ DANS LA CONCEPTION DE CE TRAVAIL ET LICENCIÉ À L'ENDROIT OU LE PROJET EST SITUÉ.
  - À PARTIR DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE FOURNIE, L'INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ EN + SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE + DEVRA ASSURER LA CONCEPTION DES PIEUX (DIAMÈTRE DE LA TIGE CENTRALE, HÉLICE, PROFONDEUR D'ENFONCÈMENT, ETC.) EN FONCTION DE LA CAPACITÉ VISÉE (EN KN PAR PIEU), LES DIAMÈTRES INDIQUÉS AUX PLANS SONT DES DIAMÈTRES MINIMUMS ET PEUVENT ÊTRE AUGMENTÉS AU BESOIN. SI LES INFORMATIONS FOURNIS SONT INSUFFISANTES POUR LE FABRICANT, PRÉVOIR DES ESSAIS SUR LE SITE AFIN DE DÉTERMINER LES SPÉCIFICATIONS DES PIEUX À UTILISER (NOMBRE ET DIAMÈTRE DES AILETTES, LONGUEUR DU PIEU ETC.), LES FRAIS DE CES ESSAIS DOIVENT ÊTRE INCLUS AU PRIX DE LA SOUMISSION.
  - DESSEINS D'ATELIER : SOUMETTRE LES DESSEINS D'ATELIER ILLUSTRANT LES PROFILS ET LES COMPOSANTS DES PRODUITS, Y COMPRIS LES HÉLICES ET LES ACCESSOIRES.
  - SYSTÈME DE PIEUX VISSÉS : UTILISER DES COMPOSANTS CONÇUS PAR LE MANUFACTURIER EQUIVALENT APPROUVÉ (-) : TECHNO PIEUX.
  - FABRIQUER LES COMPOSANTS À PARTIR DE MATÉRIEAUX (ACIER) RESPECTANT LES NORMES ASTM A500/A500M-13 GRADE C ET/OU CSA G40.20-04/G40.21-04.
- EXÉCUTER L'INSTALLATION PAR UN INSTALLATEUR CERTIFIÉ.
- NE PAS ENDOMMAGER LES STRUCTURES AVISINANTES.

### MESURE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

- L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT VÉRIFIER, AVANT LE DÉBUT DE LEURS TRAVAUX, LA PRÉSENCE DE TOUTS SERVICES SOUTERRAINS. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE LES PROTÉGER, LES DEVIERS ET LES RELOCALISER, AVEC L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE.
- LA TERRE VÉGÉTALE EN PLACE DEVRA ÊTRE ENLEVÉE, MISE EN PILE ET REMISE EN PLACE SUITE AUX TRAVAUX. TOUTS LES TALUS DÉMÔDÉS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE MATÉLAS ANTI-ÉROSION EN FIBRE DE NOIX DE COCO, TEL QUE LES SPÉCIFICATIONS CDESSOUS. LES MATÉLAS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE TERRE VÉGÉTALE (1410 MM) SUR LES 3 PREMIERS MÈTRES DES TALUS.
- SECTION 31 61 14 - FONDATION SUR PIEUX VISSÉS
  - SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE : PIEUX À HÉLICE D'ACIER AVEC UNE OU PLUSIEURS HÉLICE D'ACIER EN FORME HÉLICOÏDALES ATTACHÉE À UNE TIGE CENTRALE EN ACIER, FIXÉE À LA STRUCTURE À L'AIDE D'UNE PLAQUE D'ACIER.
  - EXIGENCES DE CONCEPTION : SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE À ÊTRE CONÇU PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET GÉOTECHNIQUE EXPÉRIMENTÉ DANS LA CONCEPTION DE CE TRAVAIL ET LICENCIÉ À L'ENDROIT OU LE PROJET EST SITUÉ.
  - À PARTIR DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE FOURNIE, L'INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ EN + SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE + DEVRA ASSURER LA CONCEPTION DES PIEUX (DIAMÈTRE DE LA TIGE CENTRALE, HÉLICE, PROFONDEUR D'ENFONCÈMENT, ETC.) EN FONCTION DE LA CAPACITÉ VISÉE (EN KN PAR PIEU), LES DIAMÈTRES INDIQUÉS AUX PLANS SONT DES DIAMÈTRES MINIMUMS ET PEUVENT ÊTRE AUGMENTÉS AU BESOIN. SI LES INFORMATIONS FOURNIS SONT INSUFFISANTES POUR LE FABRICANT, PRÉVOIR DES ESSAIS SUR LE SITE AFIN DE DÉTERMINER LES SPÉCIFICATIONS DES PIEUX À UTILISER (NOMBRE ET DIAMÈTRE DES AILETTES, LONGUEUR DU PIEU ETC.), LES FRAIS DE CES ESSAIS DOIVENT ÊTRE INCLUS AU PRIX DE LA SOUMISSION.
  - DESSEINS D'ATELIER : SOUMETTRE LES DESSEINS D'ATELIER ILLUSTRANT LES PROFILS ET LES COMPOSANTS DES PRODUITS, Y COMPRIS LES HÉLICES ET LES ACCESSOIRES.
  - SYSTÈME DE PIEUX VISSÉS : UTILISER DES COMPOSANTS CONÇUS PAR LE MANUFACTURIER EQUIVALENT APPROUVÉ (-) : TECHNO PIEUX.
  - FABRIQUER LES COMPOSANTS À PARTIR DE MATÉRIEAUX (ACIER) RESPECTANT LES NORMES ASTM A500/A500M-13 GRADE C ET/OU CSA G40.20-04/G40.21-04.
- EXÉCUTER L'INSTALLATION PAR UN INSTALLATEUR CERTIFIÉ.
- NE PAS ENDOMMAGER LES STRUCTURES AVISINANTES.

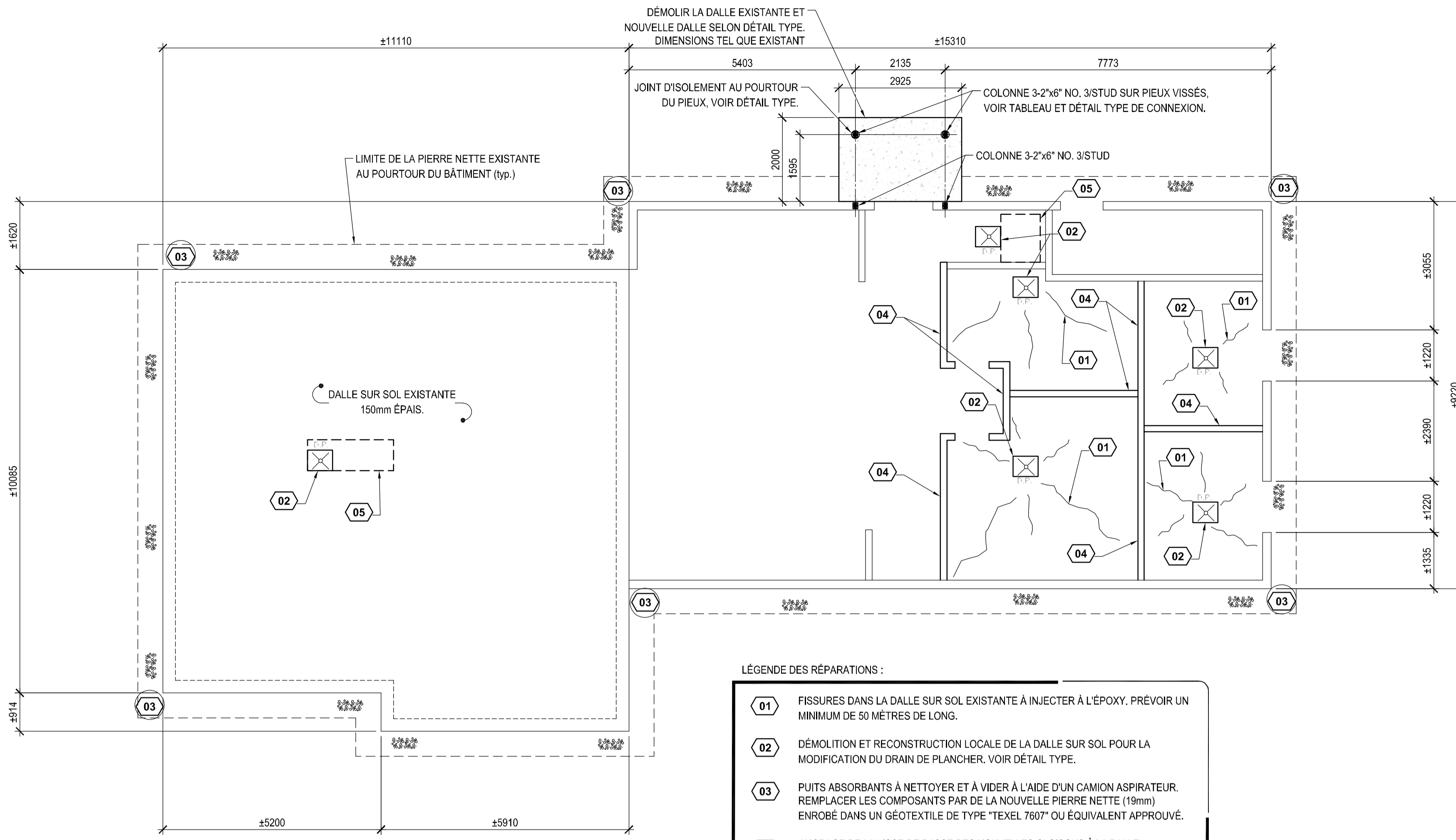
### MESURE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

- L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT VÉRIFIER, AVANT LE DÉBUT DE LEURS TRAVAUX, LA PRÉSENCE DE TOUTS SERVICES SOUTERRAINS. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE LES PROTÉGER, LES DEVIERS ET LES RELOCALISER, AVEC L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE.
- LA TERRE VÉGÉTALE EN PLACE DEVRA ÊTRE ENLEVÉE, MISE EN PILE ET REMISE EN PLACE SUITE AUX TRAVAUX. TOUTS LES TALUS DÉMÔDÉS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE MATÉLAS ANTI-ÉROSION EN FIBRE DE NOIX DE COCO, TEL QUE LES SPÉCIFICATIONS CDESSOUS. LES MATÉLAS DEVRONT ÊTRE RECOUVERTS DE TERRE VÉGÉTALE (1410 MM) SUR LES 3 PREMIERS MÈTRES DES TALUS.
- SECTION 31 61 14 - FONDATION SUR PIEUX VISSÉS
  - SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE : PIEUX À HÉLICE D'ACIER AVEC UNE OU PLUSIEURS HÉLICE D'ACIER EN FORME HÉLICOÏDALES ATTACHÉE À UNE TIGE CENTRALE EN ACIER, FIXÉE À LA STRUCTURE À L'AIDE D'UNE PLAQUE D'ACIER.
  - EXIGENCES DE CONCEPTION : SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE À ÊTRE CONÇU PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET GÉOTECHNIQUE EXPÉRIMENTÉ DANS LA CONCEPTION DE CE TRAVAIL ET LICENCIÉ À L'ENDROIT OU LE PROJET EST SITUÉ.
  - À PARTIR DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE FOURNIE, L'INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ EN + SYSTÈME DE PIEUX À HÉLICE + DEVRA ASSURER LA CONCEPTION DES PIEUX (DIAMÈTRE DE LA TIGE CENTRALE, HÉLICE, PROFONDEUR D'ENFONCÈMENT, ETC.) EN FONCTION DE LA CAPACITÉ VISÉE (EN KN PAR PIEU), LES DIAMÈTRES INDIQUÉS AUX PLANS SONT DES DIAMÈTRES MINIMUMS ET PEUVENT ÊTRE AUGMENTÉS AU BESOIN. SI LES INFORMATIONS FOURNIS SONT INSUFFISANTES POUR LE FABRICANT, PRÉVOIR DES ESSAIS SUR LE SITE AFIN DE DÉTERMINER LES SPÉCIFICATIONS DES PIEUX À UTILISER (NOMBRE ET DIAMÈTRE DES AILETTES, LONGUEUR DU PIEU ETC.), LES FRAIS DE CES ESSAIS DOIVENT ÊTRE INCLUS AU PRIX DE LA SOUMISSION.
  - DESSEINS D'ATELIER : SOUMETTRE LES DESSEINS D'ATELIER ILLUSTRANT LES PROFILS ET LES COMPOSANTS DES PRODUITS, Y COMPRIS LES HÉLICES ET LES ACCESSOIRES.
  - SYSTÈME DE PIEUX VISSÉS : UTILISER DES COMPOSANTS CONÇUS PAR LE MANUFACTURIER EQUIVALENT APPROUVÉ (-) : TECHNO PIEUX.
  - FABRIQUER LES COMPOSANTS À PARTIR DE MATÉRIEAUX (ACIER) RESPECTANT LES NORMES ASTM A500/A500M-13 GRADE C ET/OU CSA G40.20-04/G40.21-04.
- EXÉCUTER L'INSTALLATION PAR UN INSTALLATEUR CERTIFIÉ.
- NE PAS ENDOMMAGER LES STRUCTURES AVISINANTES.

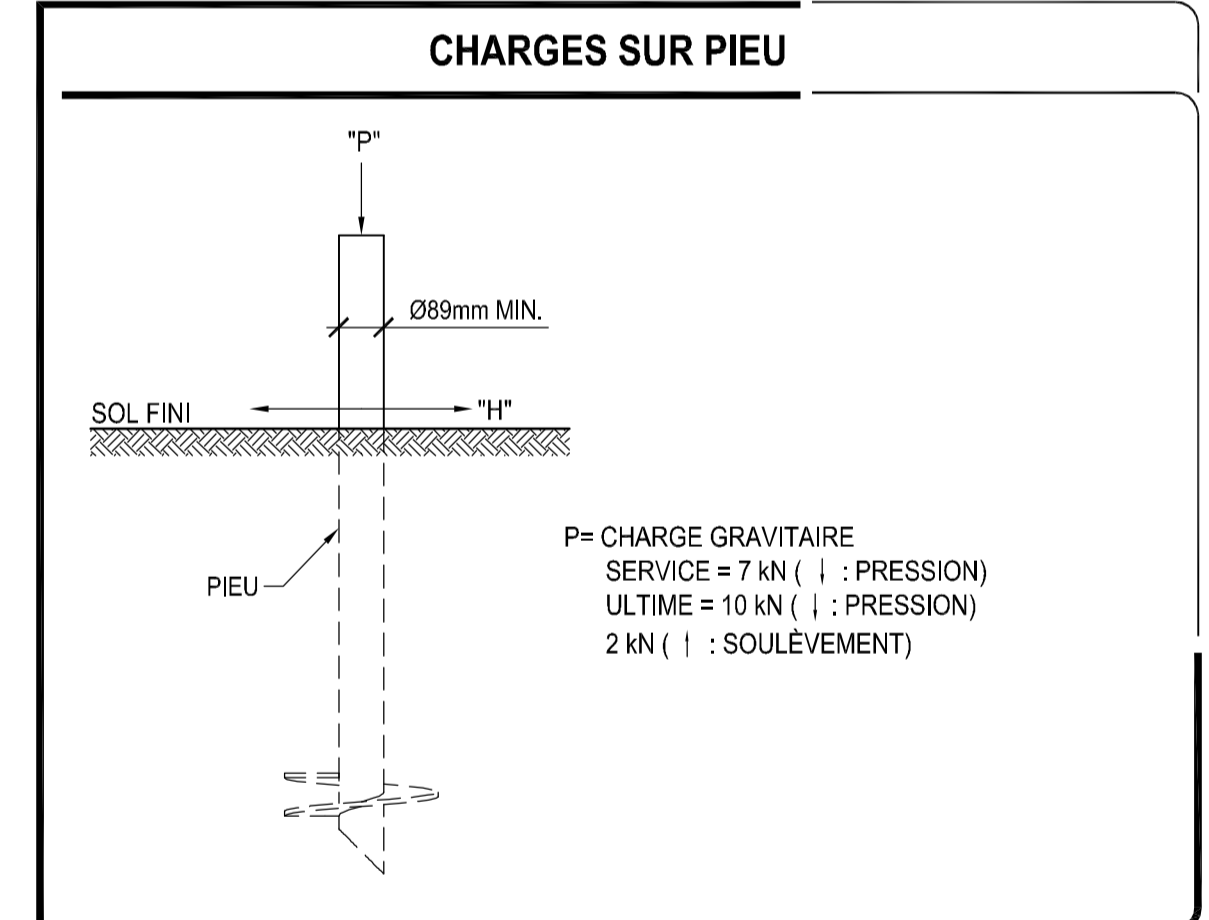
### SECTION 03 50 00 - INJECTION DES FISSURES

- EPOXY POUR INJECTION DE FISSURES : RÉSINE EPOXY STRUCTURALE, À DEUX (2) COMPOSANTS, 100% SOLIDES, INSENSIBLE À L'HUMIDITÉ, À BASSE VISCOSITÉ. UTILISER DU « EPOXY-SCOL-80 » DE KRYTEX OU DU « SKAOUR 52 » DE SKA CANADA OU UN ÉQUIVALENT APPROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR.
- RAINURER LES FISSURES ET NETTOYER LES SURFACES À L'AIDE D'UN JET D'AIR COMPRIMÉ.
- PLACER DES POINTS D'INJECTION ET SCÉLLER CES POINTS ET LES SURFACES DES FISSURES À INJECTER AFIN DE PRÉVENIR LA PERTE DE RÉSINE. LA DISTANCE ENTRE LES POINTS D'INJECTION NE DOIT PAS ÊTRE SUPÉRIEURE À L'ÉPAISSEUR DE LA PIÈCE À INJECTER.
- LORSQUE LE SCÉLLEMENT A DURCI, PROCÉDER À L'INJECTION D'EPOXY À PARTIR DES POINTS D'INJECTION. PROCÉDER À L'INJECTION JUSQU'À CE QUE LE MATÉRIAU D'INJECTION COMMENCE À SORTIR PAR LE POINT D'INJECTION SUPÉRIEUR EN DÉBUTANT PAR LE BAS.
- OBTENER ENSUITE LE

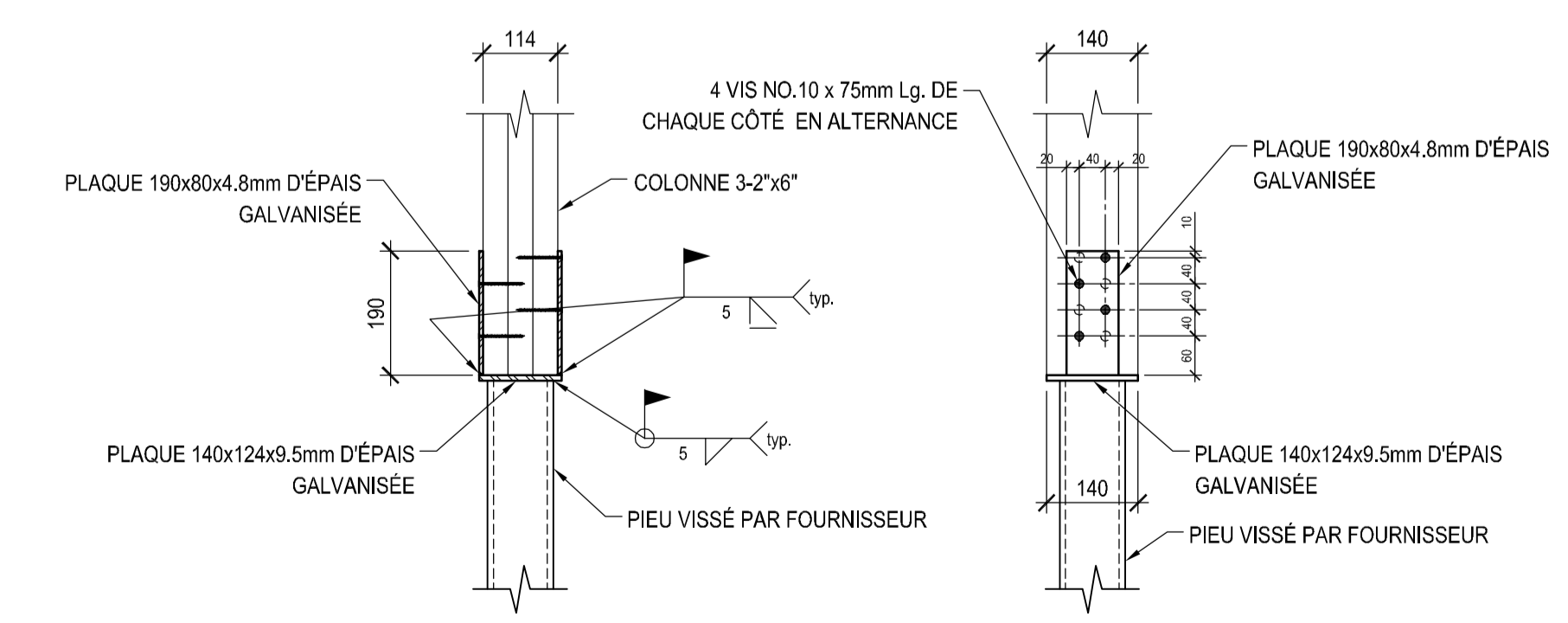
AutoCAD 2018/05/07 \\SM-DATA-MAUSTRUCTURE\_POA\DOSSIERS\2017\F1731906 - ENERCO - LACEDOUARD\4-CAO-DAO\1-STRUCTURE\DESSIN\F1731906-STR.DWG



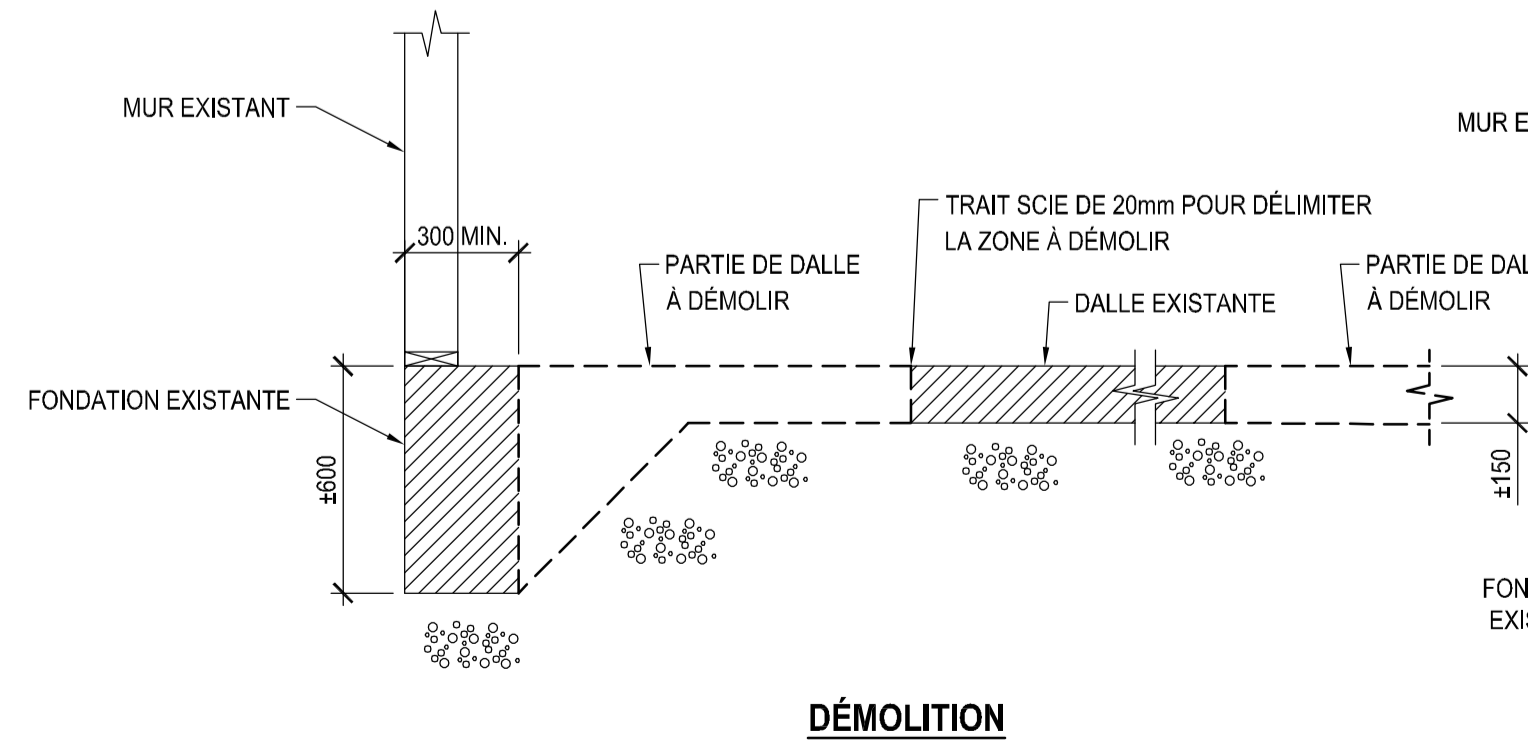
- LÉGENDE DES RÉPARATIONS :**
- 01 FISSURES DANS LA DALLE SUR SOL EXISTANTE À INJECTER À L'ÉPOXY. PRÉVOIR UN MINIMUM DE 50 MÈTRES DE LONG.
  - 02 DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION LOCALE DE LA DALLE SUR SOL POUR LA MODIFICATION DU DRAIN DE PLANCHER. VOIR DÉTAIL TYPE.
  - 03 PUIXS ABSORBANTS À NETTOYER ET À VIDER À L'AIDE D'UN CAMION ASPIRATEUR. REMPLACER LES COMPOSANTS PAR DE LA NOUVELLE PIERRE NETTE (19mm) ENROBÉ DANS UN GÉOTEXTILE DE TYPE "TEXEL 7607" OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
  - 04 ANCRAGE DE LA LISSE DE BASSE DES NOUVELLES CLOISONS À LA DALLE EXISTANTE : VIS À BÉTON 3/16"Ø X 3 1/4" LG. DE TYPE HWS DE TAPCON À 815MM C/C MAX.
  - 05 SECTION DE DALLE À DÉMOLIR ET À REFAIRE POUR MODIFICATION DE LA PLOMBERIE. VOIR DÉTAIL TYPE.



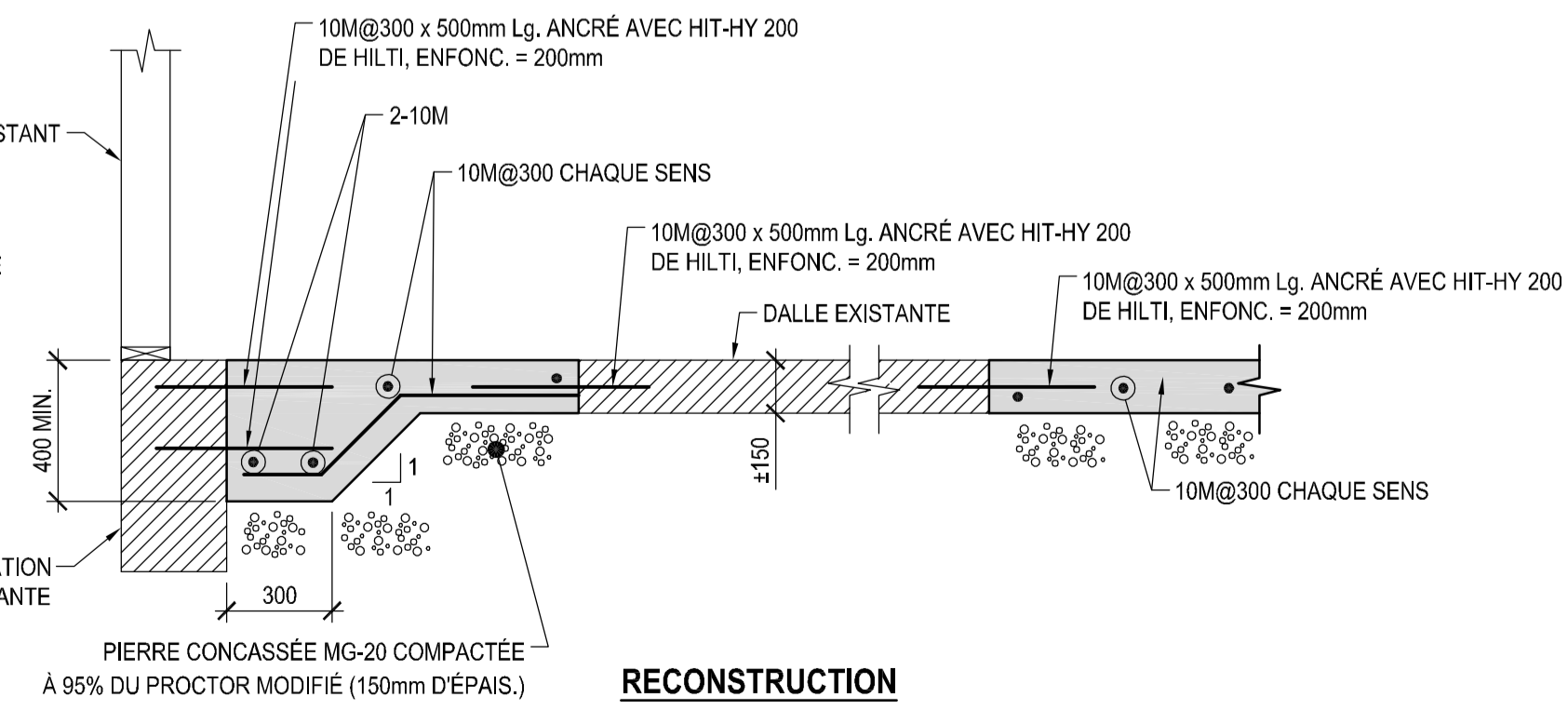
**VUE EN PLAN - REZ-DE-CHASSÉE**  
ÉCHELLE: 1:75



**DÉTAIL TYPE DES CONNEXIONS DE COLONNES AUX PIEUX VISSÉS**  
ÉCHELLE: 1:10

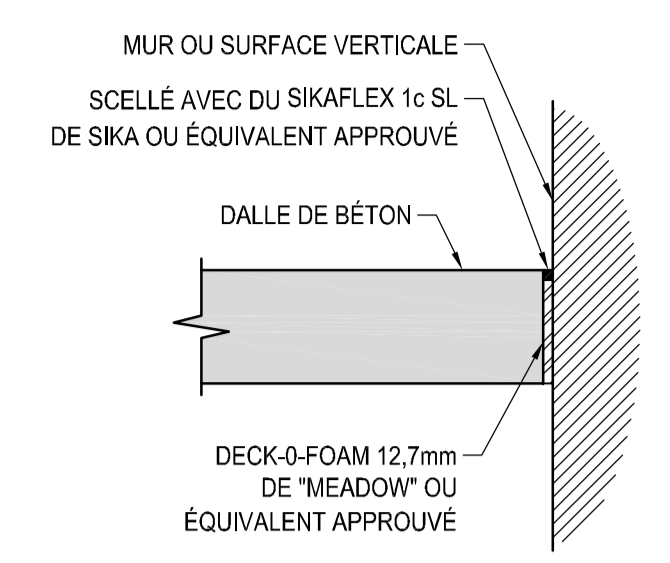


**DÉMOLITION**



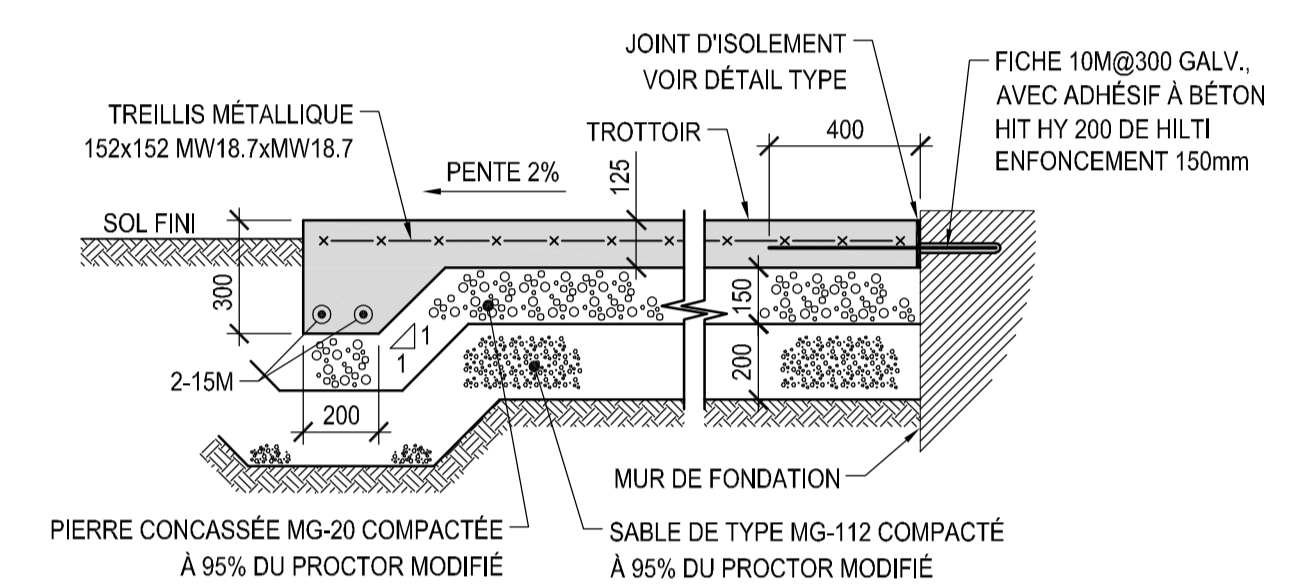
**RECONSTRUCTION**

**DÉTAIL TYPE SECTION DE DALLE À REFAIRE**  
ÉCHELLE: 1:20



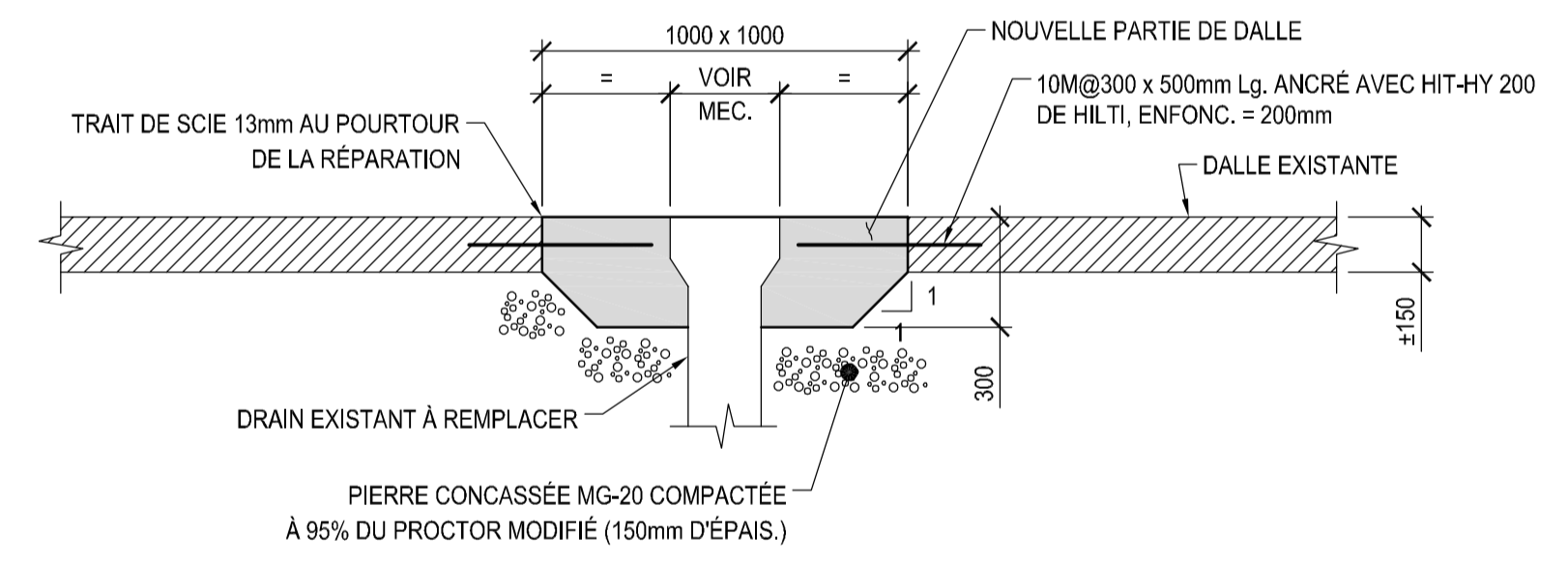
NOTE:  
LE SCÉLLANT EST REQUIS SEULEMENT AUX ENDOITS OÙ LES JOINTS D'ISOLEMENT SONT APPARENTS. COORDONNER AVEC LES PLANS D'ARCHITECTURE

**DÉTAIL TYPE JOINT D'ISOLEMENT**  
ÉCHELLE: 1:20



NOTES:  
- ANCRER LA DALLE VIS À VIS TOUTES LES ENTRÉES.  
- METTRE UN JOINT D'ISOLEMENT LORSQUE LA DALLE EST EN CONTACT AVEC LE MUR DE FONDATION OU UN AUTRE DALLE.

**COUPE TYPE DALLE DE BÉTON EXTÉRIURE**  
ÉCHELLE: 1:20



**DÉTAIL TYPE MODIFICATION DRAIN DE PLANCHER**  
ÉCHELLE: 1:20

Parcs Canada  
AGENCE PARCS CANADA  
UNITE DE GESTION DE LA MAURICIE ET DE L'OUEST DU QUÉBEC  
702, 5<sup>ÈME</sup> RUE DE LA POINTE SHAWINIGAN, (QUÉBEC) G9N 1E9

---

FIRME ARCHITECTURE:

## RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS

125, rue des Forges, bureau 450  
Trois-Rivières (Québec) Canada G9A 2G7  
T: 819.697.2125  
F: 819.697.1926  
REGISCOTE.COM

---

L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT DE COMMENCER À EXÉCUTER TOUT TRAVAIL, PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES QUANTITÉS ET DIMENSIONS ET CELA SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ.

---

INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT:

**ENERCO**  
Groupe-conseil  
ENERCOCC.COM

TROIS-RIVIÈRES  
3229,  
BOUL.  
ST-JEAN  
819-519-2090  
DRUMMONVILLE  
QUÉBEC

---

INGÉNIEUR STRUCTURE:

**SMI**  
LES CONSULTANTS  
S.M. INC.

3350, boul. Genest-Kruger, Trois-Rivières (Québec) G9A 4K3  
Tél. : 819-376-9407 / Téléc. : 819-376-0294  
groupe-smi.com

---

DOSSIER GROUPE SMI: F1731906

2018-05-08

---

	00 POUR SOUMISSION	2018-05-08
révisions		date
A	B	C
A no. du détail detail no.	B no. de la feuille - où détail exigé	C no. de la feuille - où détaillé sheet no. - where detailed

---

Projet **PARCS CANADA**

702 5<sup>e</sup> RUE DE LA POINTE SHAWINIGAN, Qc G9N 1E9

PARC NATIONAL DE LA MAURICIE MISE À NIV. DES BÂT. DE SERVICES LAC ÉDOUARD, DÉPANNEUR ET LOCATION D'EMBARCATIONS

---

Dessin **STRUCTURE** Drawing

---

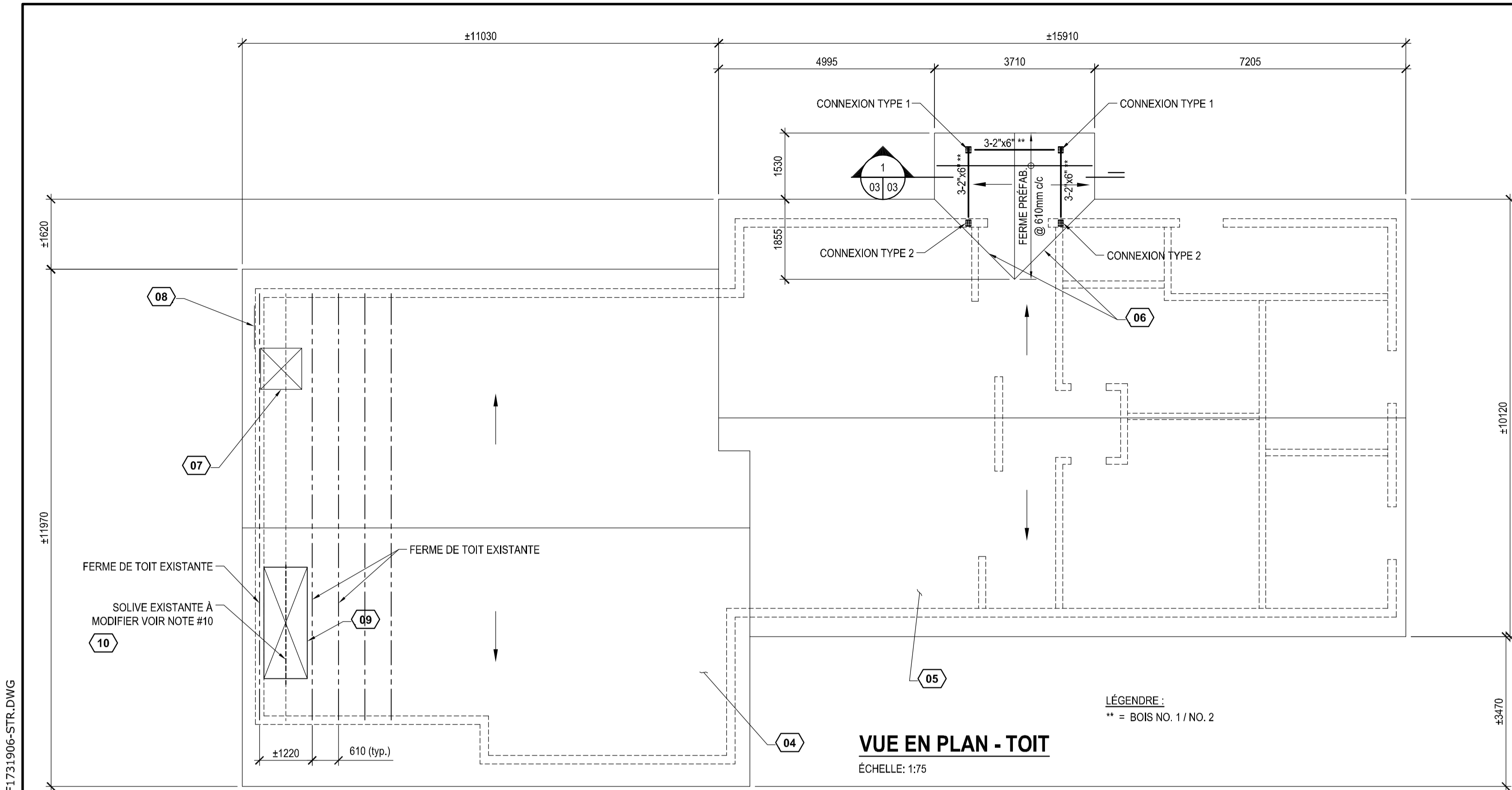
BÂTIMENT DE SERVICES - DÉPANNEUR  
VUE EN PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE  
COUPES ET DÉTAILS

---

Conçu par <b>SIMON BEAUDOIN, ing.</b>	Designed by 2018-03-06 Date
Dessiné par <b>JASMIN BELLAVANCE, tech.</b>	Drawn by 2018-03-06 Date
Approuvé par <b>STEVE BÉDARD, ing.</b>	Approved by 2018-03-06 Date
Soumission	Gestionnaire de projet TPSCC
Tender	PWGSC Project Manager
No de projet P25568/27193	Project number TR2443
TPSCC	Client
Norm du fichier F1731906_STR.DWG	File name No de classement
No de plan ou dessin	File name No feuille Sheet no

S002

AutoCAD 2018/05/07 \\ISM-DATA-MAU\STRUCTURE\_POA\DOSSIERS\2017\F1731906 - ENERCO - LACÉDOUARD\4-CAO-DA01-STRUCTURE\DESSIN\F1731906-STR.DWG

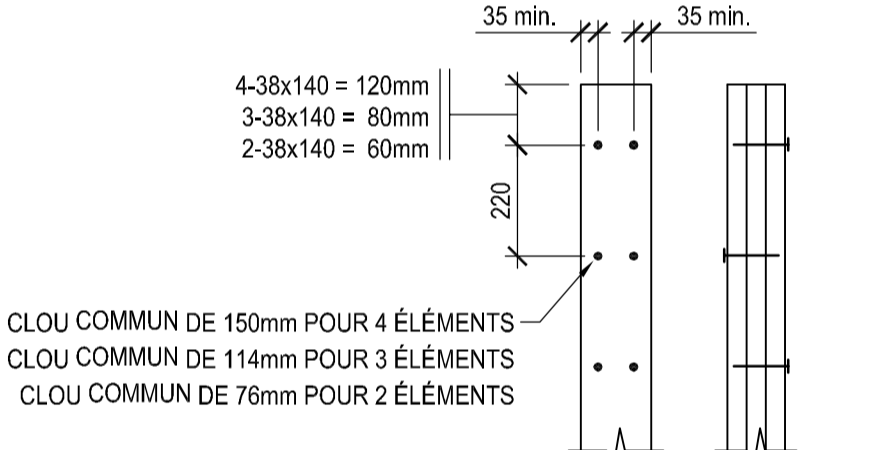


LÉGENDE :  
\*\* = BOIS NO. 1 / NO. 2

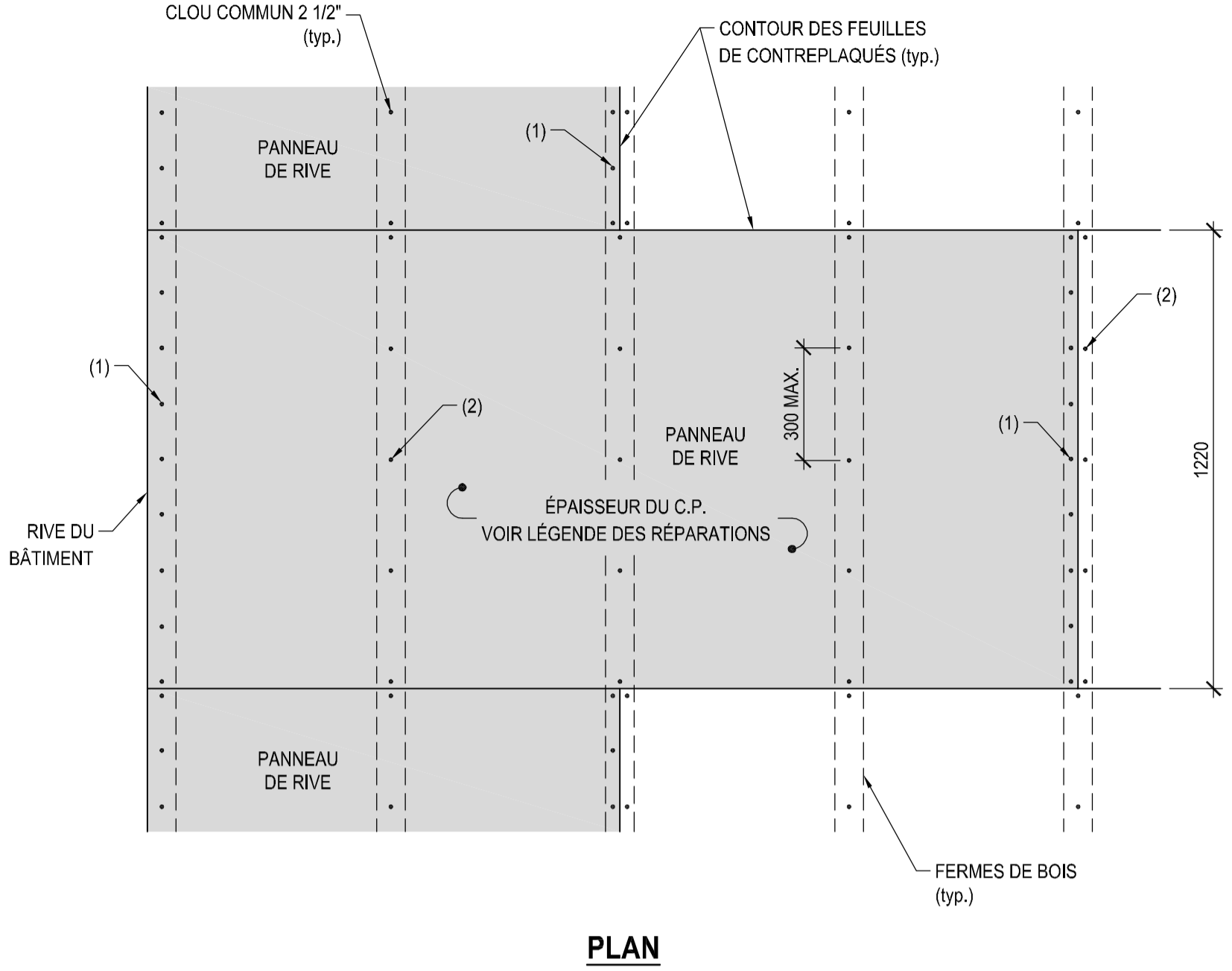
**VUE EN PLAN - TOIT**  
ÉCHELLE: 1:75

CHARGES DE CALCUL	
TOITURE:	
CHARGE MORTE:	
CORDE SUP. = 0,50 kPa	
CORDE INF. = 0,50 kPa	
1,00 kPa	
CHARGE "NEIGE" : UNIFORME = 2,15 kPa	
CHARGE VIVE : COMBLE = 0,50 kPa	
VENT : SOULÈVEMENT TOIT = -1,20 kPa	
* N'INCLUS PAS LE POIDS PROPRE DE LA CHARPENTE	
FLÈCHE :	
Δ NEIGE = L/360	
Δ MORTE + NEIGE = L/240	

- LÉGENDE DES RÉPARATIONS :
- 04 REMPLACER LE PONTAGE STRUCTURAL ENDOMMAGÉ PAR DES NOUVELLES PLANCHES 19x89 (TEL QU'EXISTANT), FIXATION VOIR DÉTAIL TYPE.
  - 05 REMPLACER LE PONTAGE STRUCTURAL ENDOMMAGÉ PAR UN NOUVEAU CONTREPLAQUÉ (ÉPAISSEUR TEL QU'EXISTANT), FIXATION VOIR DÉTAIL TYPE.
  - 06 MODIFICATION DU TOIT EXISTANT POUR INTÉGRER LE NOUVEAU TOIT (C.P. 15,9mm). GÉOMÉTRIE À COORDONNER AVEC ARCHITECTURE.
  - 07 OUVERTURE EXISTANTE À FERMER AVEC DE LA PLANCHE TEL QUE L'EXISTANT, FIXATION VOIR DÉTAIL ET AJOUT DE FOND DE CLOUAGE AVEC 38x89 SI REQUIS. POUR LOCALISATION ET DIMENSIONS, VOIR MÉCANIQUE.
  - 08 PERSIENNE EXISTANTE À FERMER. FERMER AVEC DE LA PLANCHE TEL QUE L'EXISTANT, FIXATION VOIR DÉTAIL ET AJOUT DE FOND DE CLOUAGE AVEC 38x89 SI REQUIS. POUR LOCALISATION ET DIMENSIONS, VOIR ARCHITECTURE.
  - 09 OUVERTURE À FAIRE POUR LE REMPLACEMENT DES UNITÉS MÉCANIQUE. SUITE AUX TRAVAUX DE MÉCANIQUE. BOUCHER L'OUVERTURE AVEC PLANCHES TEL QUE L'EXISTANT, FIXATION VOIR DÉTAIL ET AJOUT DE FOND DE CLOUAGE AVEC 38x89 SI REQUIS. POUR LOCALISATION ET DIMENSIONS, VOIR ARCHITECTURE.
  - 10 SOLIVE À COUPER ET À REMPLACER POUR LE REMPLACEMENT DES UNITÉS MÉCANIQUE. POUR FERMETURE DE L'OUVERTURE VOIR NOTE #9.

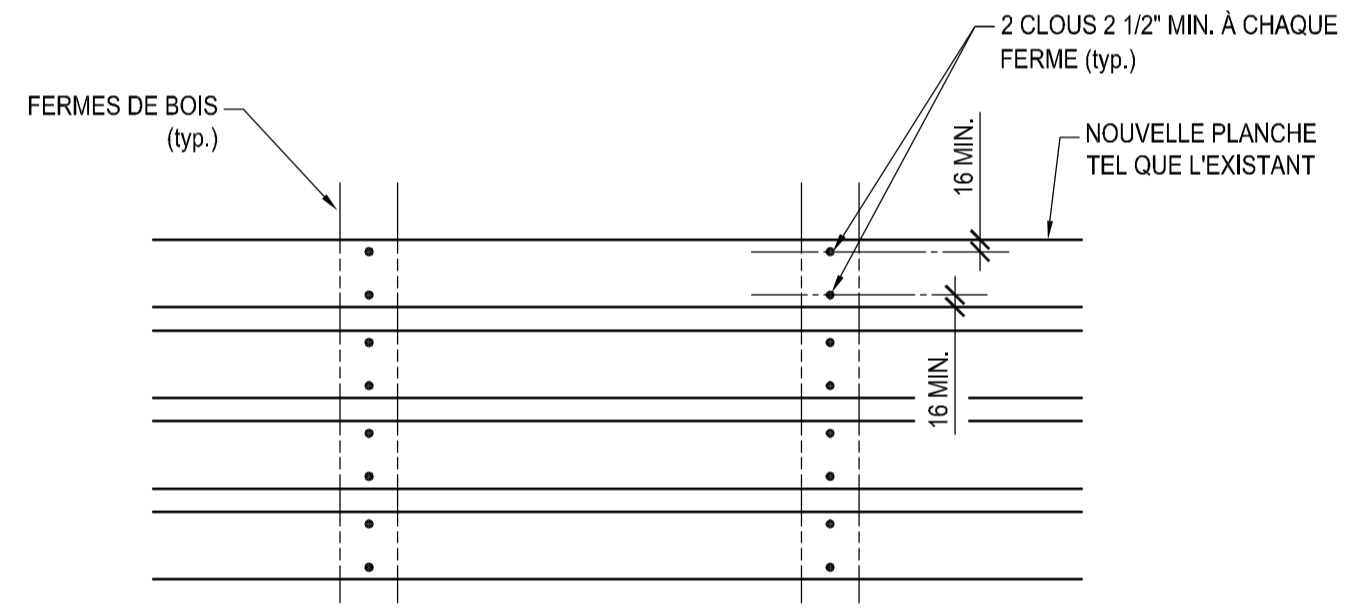


**DÉTAIL TYPE ASSEMBLAGE DES COLONNES EN BOIS**  
ÉCHELLE: 1:15

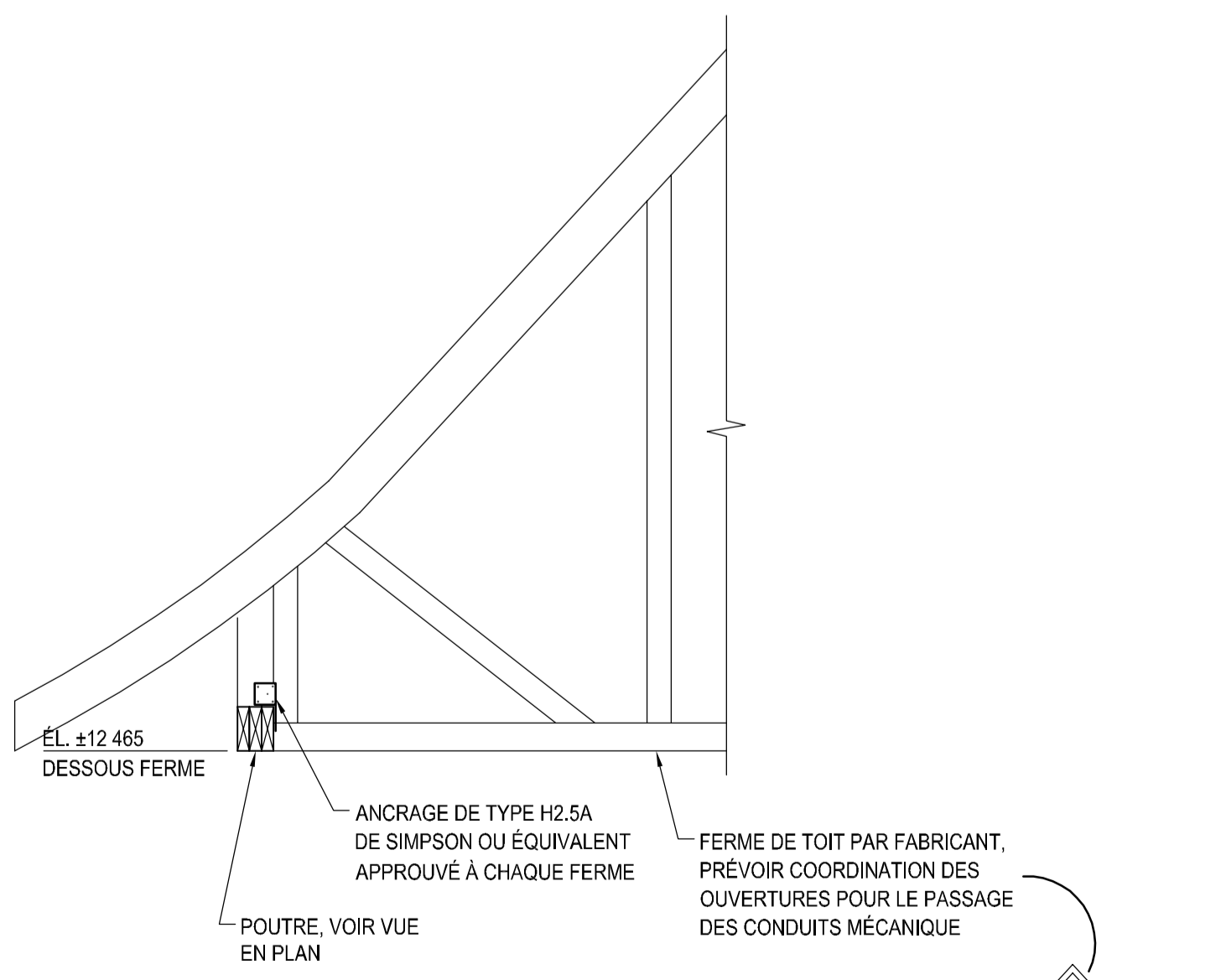


NOTES:  
(1) - ESPACEMENT AU POURTOUR DES PANNEAUX DE RIVES: 150mm MAXIMUM  
(2) - ESPACEMENT À L'INTÉRIEUR DES PANNEAUX: 300mm MAXIMUM

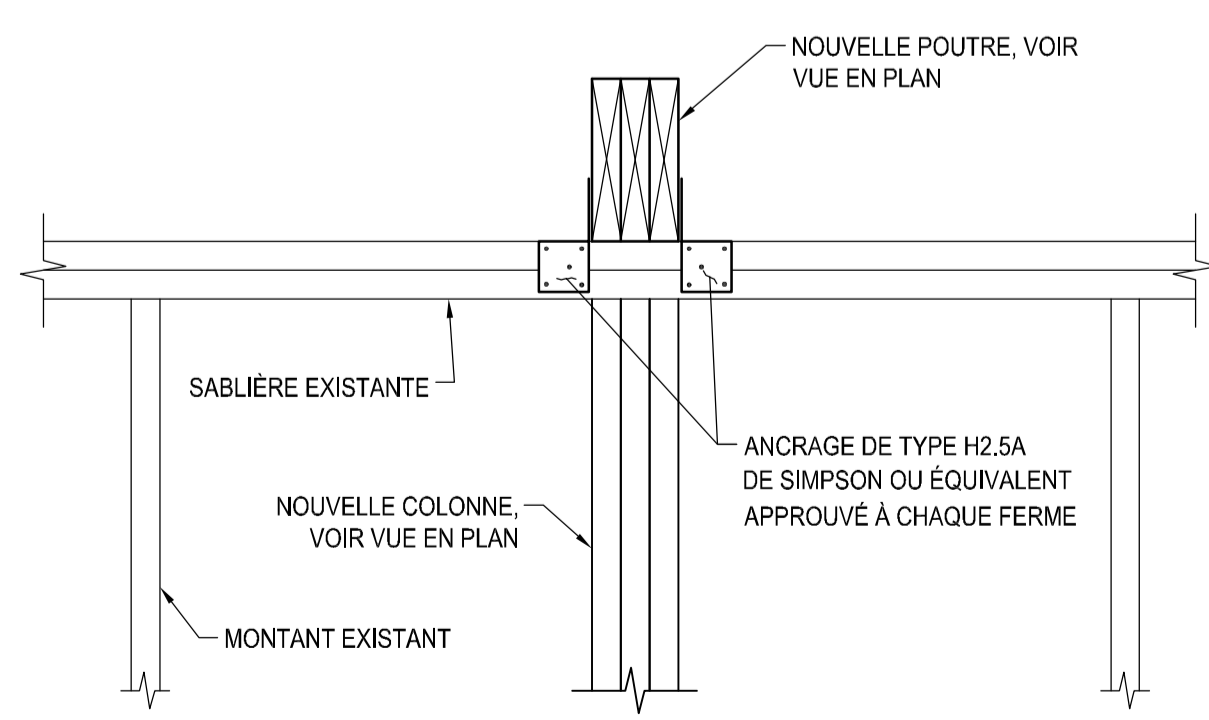
**FIXATION TYPIQUE DES CONTREPLAQUÉS DE TOIT**  
ÉCHELLE: 1:15



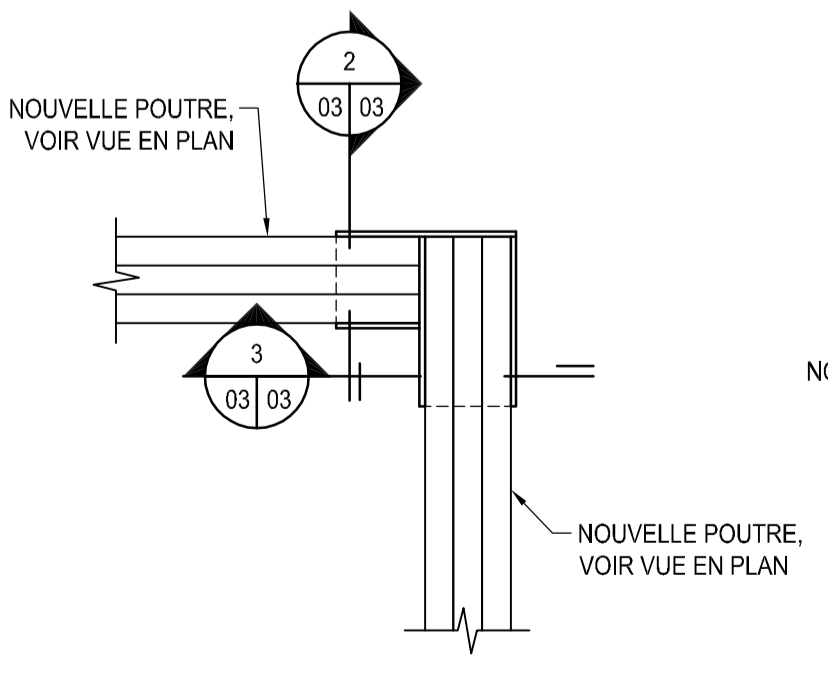
**FIXATION TYPIQUE DES PLANCHES AU TOIT**  
ÉCHELLE: 1:10



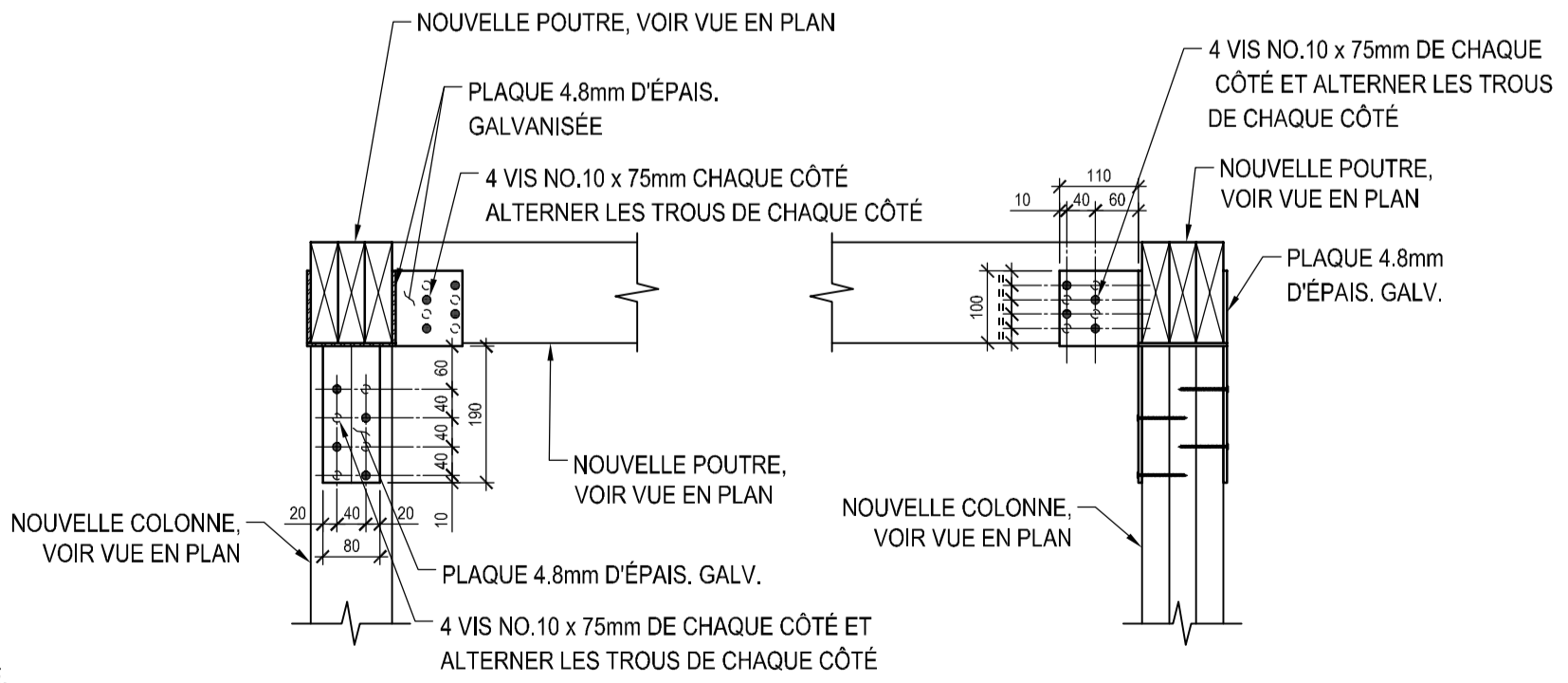
**COUPE 1**  
ÉCH. : 1:20



**DÉTAIL TYPE - CONNEXION TYPE 2**  
ÉCHELLE: 1:10



**VUE EN PLAN**



**COUPE 2**  
ÉCH. : 1:10

**COUPE 3**  
ÉCH. : 1:10

**DÉTAIL TYPE - CONNEXION TYPE 1**  
ÉCHELLE: 1:10

Parcs Canada / Parks Canada

AGENCE PARCS CANADA  
UNITE DE GESTION DE LA MAURICIE ET DE L'OUEST DU QUÉBEC  
702, SEME RUE DE LA POINTE SHAWINIGAN, (QUÉBEC) G9N 1E9

---

FIRME ARCHITECTURE:

## RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS

125, rue des Forges, bureau 450  
Trois-Rivières (Québec) Canada G9A 2C7  
T: 819.697.2125  
F: 819.697.1926  
REGISCOTE.COM

---

L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT DE COMMENCER À EXÉCUTER TOUT TRAVAIL, PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES QUANTITÉS ET DIMENSIONS ET CELA SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ.

---

INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT:

TRIOIS-RIVIÈRES  
3229, BOUL. ST-JEAN  
819-519-2090  
DRUMMONVILLE  
ENERCOCG.COM  
QUÉBEC

---

INGÉNIEUR STRUCTURE:

LES CONSULTANTS S.M. INC.  
3360, boul. Gagné-H. Kruger, Trois-Rivières (Québec) G9A 4K3  
Tél. : 819-376-9401 / Téléc. : 819-376-0294  
groupe-sm.com

DOSSIER GROUPE SMI: F1731906

---

2018-05-08

---

	00 POUR SOUMISSION	2018-05-08
révisions		date
revisions		

---

PARCS CANADA

702 5e RUE DE LA POINTE SHAWINIGAN, Qc G9N 1E9

PARC NATIONAL DE LA MAURICIE  
MISE À NIV. DES BÂT. DE SERVICES  
LAC ÉDOUARD, DÉPANNEUR ET LOCATION D'EMBARCATIONS

---

Projet: **PARCS CANADA**

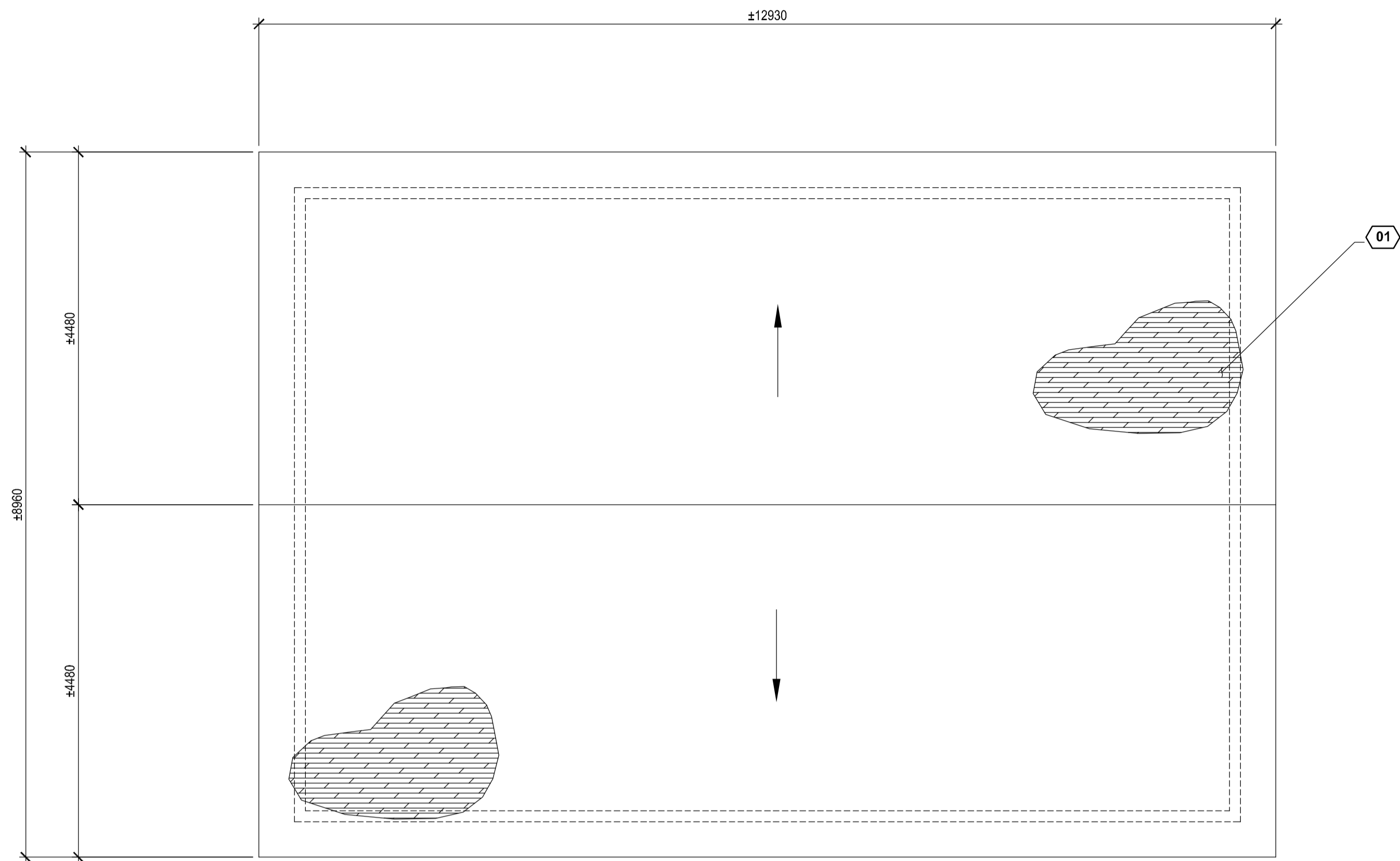
Dessin: **STRUCTURE**

---

BÂTIMENT DE SERVICES - DÉPANNEUR  
VUE EN PLAN TOIT  
COUPES ET DÉTAILS

---

Conçu par SIMON BEAUDOIN, ing.	Designed by 2018-03-06 Date
Dessiné par JASMIN BELLAVANCE, tech.	Drawn by 2018-03-06 Date
Approuvé par STEVE BÉDARD, ing.	Approved by 2018-03-06 Date
Soumission	Gestionnaire de projet TPSCC
Tender	PWGSC Project Manager
No de projet P25568/27193	Project number TR2443
TPSCC	PWGSC Client
Nom du fichier F1731906_STR.DWG	No de classement
No de plan ou dessin	File no S003

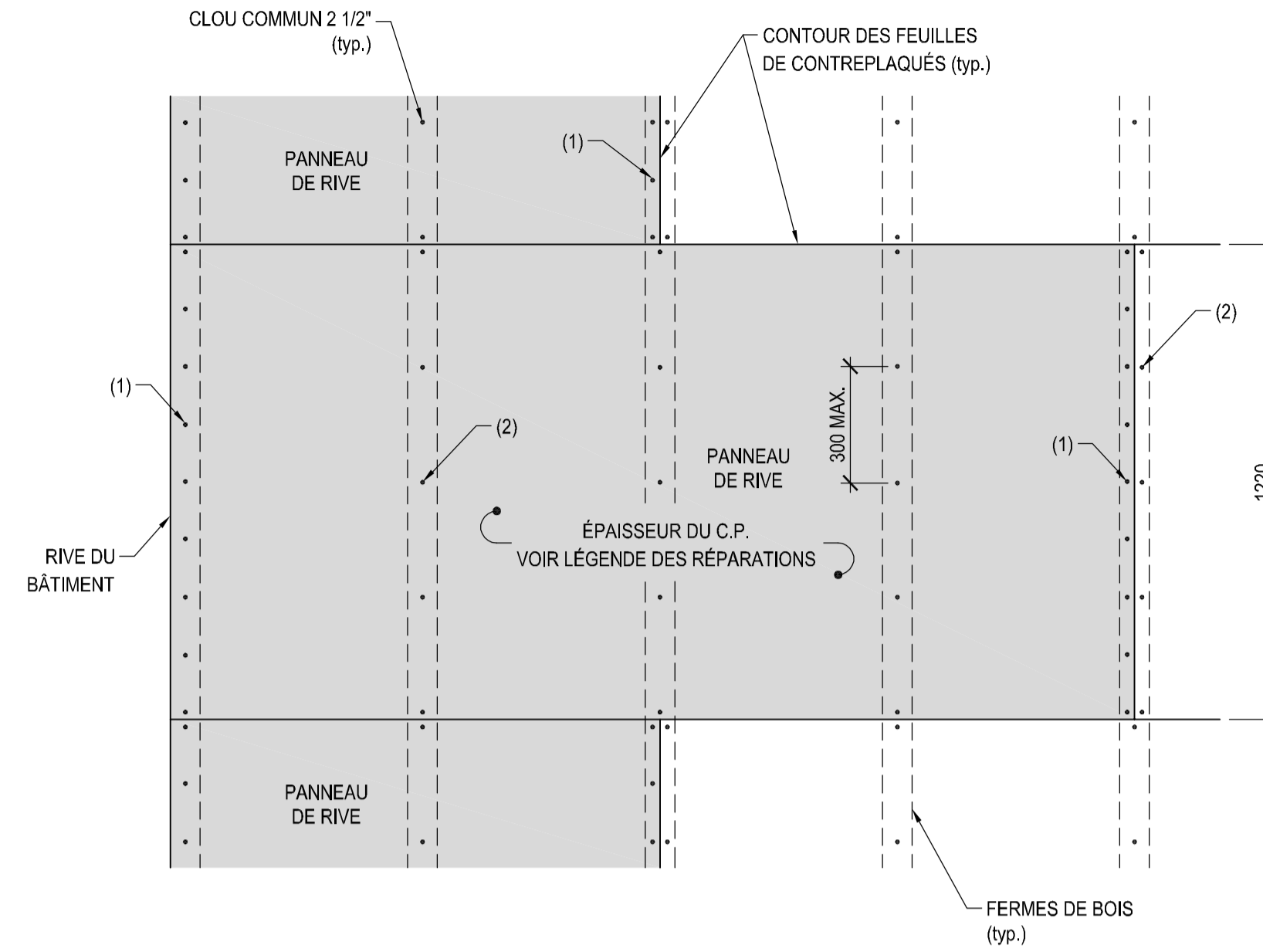


LÉGENDE DES RÉPARATIONS :

01	REPLACER LE PONTAGE STRUCTURAL ENDOMMAGÉ PAR UN NOUVEAU CONTREPLAQUÉ (ÉPAISSEUR TEL QU'EXISTANT), FIXATION VOIR DÉTAIL TYPE.
----	--

**VUE EN PLAN DU TOIT**

ÉCHELLE: 1:50



**PLAN**

- NOTES:  
 (1) - ESPACEMENT AU POURTOUR DES PANNEAUX DE RIVES: 150mm MAXIMUM  
 (2) - ESPACEMENT À L'INTÉRIEUR DES PANNEAUX: 300mm MAXIMUM

**FIXATION TYPIQUE DES CONTREPLAQUÉS DE TOIT**

ÉCHELLE: 1:15



AGENCE PARCS CANADA  
 UNITÉ DE GESTION DE LA MAURICIE  
 ET DE L'OUEST DU QUÉBEC  
 702, 5<sup>ÈME</sup> RUE DE LA POINTE  
 SHAWINIGAN, (QUÉBEC)  
 G9N 1E9

FIRME ARCHITECTURE:  
**RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS**  
 125, rue des Forges, bureau 450  
 Trois-Rivières (Québec) Canada  
 G9A 2G7  
 T: 819.697.2125  
 F: 819.697.1926  
 REGISCOTE.COM

L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT DE COMMENCER À EXÉCUTER TOUT TRAVAIL, PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES QUANTITÉS ET DIMENSIONS ET CELA SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ.

INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT:  
**ENERCO**  
 Groupe-conseil  
 ENERCOCC.COM  
 TROIS-RIVIÈRES  
 3229, BOUL. ST-JEAN  
 819-519-2090  
 DRUMMONVILLE  
 QUÉBEC

INGÉNIEUR STRUCTURE:  
**SM'** LES CONSULTANTS S.M. INC.  
 3350, boul. Genest-Kruger, Trois-Rivières (Québec) G8A 4K3  
 Tél.: 819.375.4401 / Téléc.: 819.375.0294  
 groupesm.com

DOSSIER GROUPE SM: F1731906



00	POUR SOUMISSION	2018-05-08
révisions revisions		date

A B C	A no. du détail detail no. B no. de la feuille—où détail exigé sheet no. — where detail required C no. de la feuille—où détaillé sheet no. — where detailed
-------------	--

Projet **PARCS CANADA**  
 702 5<sup>e</sup> RUE DE LA POINTE  
 SHAWINIGAN, Qc  
 G9N 1E9  
 PARC NATIONAL DE LA MAURICIE  
 MISE À NIV. DES BÂT. DE SERVICES  
 LAC ÉDOUARD, DÉPANNEUR ET  
 LOCATION D'EMBARCATIONS

Dessin **STRUCTURE**  
 BÂTIMENT SERVICES -  
 LOCATION D'EMBARCATIONS  
 VUE EN PLAN TOIT  
 DÉTAIL TYPE

Conçu par SIMON BEAUDOIN, ing.	Designed by 2018-03-06 Date
Dessiné par JASMIN BELLAVANCE, tech.	Drawn by 2018-03-06 Date
Approuvé par STEVE BÉDARD, ing.	Approved by 2018-03-06 Date
Soumission	Gestionnaire de projet TPSCC
Tender	PWGSOC Project Manager
No de projet P25568/27193 P25568/38788	No de projet TR2443
TPSCC	PWGSOC Client
Nom du fichier F1731906_STR.DWG	No de classement
No de plan ou dessin	No feuille S004